



RAPPORT ANNUEL
EXERCICE 2014

SOMMAIRE

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL	3
EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION BERNARD LOISEAU SA DE JANVIER A DECEMBRE 2014	5
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BERNARD LOISEAU S.A. A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE	6
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES.....	20
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES.....	45
COMPTES SOCIAUX BERNARD LOISEAU SA.....	47
ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX.....	49
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	60
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES.....	62
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DU CAPITAL PAR ANNULATION D'ACTIONNACHETTES	64
RAPPORT SPECIAL SUR LA REALISATION DES OPERATIONS D'ACHAT D'ACTIONNACHETTES	65
TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE	68

BERNARD LOISEAU SA
Société Anonyme au capital de 1 790 125 €
Siège Social : 2 rue d'Argentine 21210 Saulieu
Dijon B 016 050 023

Attestation du responsable du rapport annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société Bernard Loiseau SA et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (figurant en page 6) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Présidente du Conseil d'administration
Dominique Loiseau

GROUPE BERNARD LOISEAU

CHIFFRES CLES CONSOLIDES COMPARES *(EN MILLIERS D'EUROS)*

	31 DECEMBRE 2014	31 DECEMBRE 2013
	IFRS en K€	IFRS en K€
Chiffre d'affaires	10 021	9 740
Résultat opérationnel	49	-36
Résultat net	67	9
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	60	5
Capital social	1 790	1 790
Capitaux propres	11 026	11 029
Dettes financières à plus d'un an	1 014	842
Actifs non courants	10 180	9 486
Trésorerie nette	2 906	3 436
Endettement financier	1 300	1 079
Total état de situation financière	14 726	14 377
Dividendes	56	56
Résultat net par action en euros (hors actions d'autocontrôle)	0.05	0.01

Evolution du cours de l'action Bernard Loiseau SA de janvier à décembre
2014

Date	Cours moyen	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Volume des titres échangés par mois	Capitaux échangés par mois (€)
Janvier	3,85	3,97	3,75	10 741	41 440
Février	4,09	4,24	3,91	9 621	39 025
Mars	4,28	4,30	4,20	5 770	24 657
Avril	4,18	4,35	3,95	10 945	44 760
Mai	3,70	3,95	3,50	47 948	177 625
Juin	3,76	3,85	3,70	4 658	17 502
Juillet	3,54	3,70	3,30	18 478	64 459
Août	3,79	3,81	3,71	9 074	34 401
Sept	3,48	3,80	3,25	20 761	72 841
Octobre	3,11	3,39	2,82	27 683	86 222
Novembre	3,03	3,17	2,94	21 367	65 468
Décembre	3,10	3,30	2,96	14 965	46 509

Place de cotation des actions : Bourse de Paris – Nyse Alternext
Code ISIN FR0000066961 – Mnemo ALDBL

Rapport du Conseil d'administration de BERNARD LOISEAU S.A. à l'Assemblée générale mixte

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ainsi que nous en font obligation la loi et nos statuts, à l'effet de soumettre à votre approbation :

Les décisions ordinaires

- après lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, les conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce ;
- affectation du résultat ;
- après lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 ;
- renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'intervenir sur le marché pour acheter et vendre des actions de la société, ainsi que de réduire le capital par annulation d'actions ;
- renouvellement de mandats d'administrateurs ;
- renouvellement du mandat du co-commissaire aux comptes titulaire et d'un co-commissaire aux comptes suppléant ;
- attribution de jetons de présence ;
- approbation de la décision de dissocier la fonction de Président et de Directeur Général ;
- pouvoirs pour les formalités.

Les décisions extraordinaires

- après lecture du rapport des commissaires aux comptes, l'autorisation d'annulation des actions auto-détenues par la société ;
- pouvoirs pour les formalités.

Au présent rapport est annexé, conformément aux articles R 225-83 et R 225-102 du code de commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

A. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. Normes IFRS pour les états financiers consolidés

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes de comptabilisation et d'évaluation définis par les normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés du Groupe Bernard Loiseau ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des placements de trésorerie évalués à la juste valeur en contrepartie de l'état du résultat global.

Nouvelles normes, nouveaux amendements et nouvelles interprétations applicables en 2014

Le groupe Bernard Loiseau applique les normes comptables internationales constituées des IFRS, des IAS, de leurs amendements et de leurs interprétations qui ont été adoptés dans l'Union Européenne au 31 décembre 2014 et qui sont disponibles sur le site internet suivant : <http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm>. Le groupe n'est pas concerné par des normes, amendements ou interprétations applicables selon l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne.

Le groupe présente dans son « Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres » un résultat opérationnel courant qui correspond au concept employé dans la recommandation de l'ANC n° 2013-03 du 7 novembre 2013.

Au cours de l'exercice, le groupe Bernard Loiseau a adopté les normes, amendements et interprétations d'application obligatoire pour l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2014, à savoir :

- IAS 27 révisée : états financiers individuels,
- IAS 28 révisée : participations dans des entreprises associées et des co-entreprises,
- IAS 32 : amendements relatifs à la compensation d'actifs et de passifs financiers,
- IAS 36 : amendements relatifs aux informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers,
- IAS 39 : amendements relatif à la novation de dérivés et au maintien de la comptabilité de couverture,
- IFRS 10 : états financiers consolidés,
- IFRS 11 : partenariats,
- IFRS 12 : informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités,
- IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 : amendements relatifs aux modalités de transition,
- IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 : amendements relatifs aux entités d'investissement.

Ces normes n'emportent pas de conséquences significatives sur le résultat net et la position financière du groupe, ni sur la présentation des comptes et de l'information financière.

Le groupe n'a par ailleurs pas anticipé de normes, d'amendements ou d'interprétations IFRIC dont l'application n'était pas obligatoire au 31 décembre 2014, soit parce que ces textes n'avaient pas encore été adoptés en Europe, soit parce que le groupe n'a pas décidé de les appliquer par anticipation. Ces textes sont les suivants :

- Annual improvements (textes publiés par l'IASB le 12 décembre 2013 et le 25 septembre 2014) : améliorations annuelles portées à différentes normes,
- IAS 16 et IAS 41 : amendements relatifs à l'agriculture,
- IAS 19 : amendements relatifs aux contributions des employés,
- IAS 16 et IAS 38 : amendements relatifs aux méthodes d'amortissement acceptables,
- IAS 27 : amendement relatif à la méthode de la mise en équivalence dans les comptes individuels,
- IAS 28 et IFRS 10 : amendement relatif aux ventes ou contributions d'actifs réalisées entre le groupe et les entités mises en équivalence
- IFRS 9 : norme relative aux instruments financiers devant progressivement remplacer les dispositions d'IAS 39,
- IFRS 11 : amendements relatifs à l'acquisition d'une quote-part dans une activité conjointe,
- IFRS 15 : reconnaissance du revenu,
- IFRIC 21 : interprétation relative aux taxes (« Levies »).

Le groupe n'est pas à ce stade concerné par ces textes ou n'anticipe pas d'incidences significatives sur les comptes des prochains exercices.

2. Référentiel comptable français pour les comptes sociaux

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été établis selon les normes comptables françaises issues du règlement ANC 2014-03 relatif au Plan Comptable Général homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014, et codifié aux articles L129-12 à L123-28 et R.123 à 172 à R123-208 du Code de Commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,

- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes comptables adoptées en 2014 sont identiques à celles de l'exercice précédent.

B. SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

1. Faits marquants 2014

Le groupe Bernard Loiseau poursuit son développement en plein cœur historique de Dijon, capitale des ducs de Bourgogne, également désignée Cité de la gastronomie :

- par l'acquisition des murs d'un immeuble jouxtant le restaurant Loiseau des Ducs, constitué de quatre appartements et deux commerces situés au rez-de-chaussée, le tout permettant une nouvelle possibilité de développement ;
- par l'acquisition d'un des deux fonds de commerce de cet immeuble, le bar à vins « La Part des Anges » ouvert depuis juillet 2014 ; il offre comme prestations une carte des vins conçue par le sommelier du restaurant étoilé mitoyen Loiseau des Ducs, des verrines et autres gourmandises sucrées et salées confectionnées par la cuisine de ce même restaurant.

L'activité du groupe Bernard Loiseau affiche une hausse de 2.9% par rapport à l'année 2013.

Pour ce qui est de la qualité des prestations :

- A Saulieu, le restaurant du **Relais Bernard Loiseau** a maintenu ses 3 étoiles au guide Michelin en février 2015, pour la 24ème année consécutive ;
- Le restaurant **Loiseau des Vignes**, ouvert à Beaune en juillet 2007, ayant obtenu sa première étoile au guide Michelin en mars 2010, l'a maintenue en février 2015 ;
- Le restaurant **Loiseau des Ducs**, ouvert à Dijon en juillet 2013, ayant obtenu sa première étoile au guide Michelin en février 2014, l'a également maintenue en février 2015.

2. Les chiffres clés

2.1 Données consolidées

Les comptes 2014, arrêtés par le Conseil d'administration, font apparaître les résultats suivants:

- un chiffre d'affaires consolidé de 10.021 K€, contre 9.740 K€ en 2013, soit une augmentation de 2.9% ;
- un résultat opérationnel bénéficiaire de 49 K€ en 2014, contre un déficit de -36 K€ en 2013;
- un résultat net consolidé bénéficiaire de 67 K€, contre 9 K€ en 2013.

Contribution au résultat net de chaque pôle géographique (en K€)

Pôle géographique	2014	2013
Bourgogne	+316	+18
Paris	-249	-9
Résultat net consolidé	+67	+9

Rappelons que le pôle géographique Bourgogne regroupe les activités suivantes :

- l'activité d'hôtellerie et restauration à Saulieu ;
- l'activité de consulting culinaire, ainsi que l'exploitation de l'image et de la marque Bernard Loiseau ;
- l'activité du restaurant Loiseau des Vignes à Beaune ;
- et enfin l'activité du restaurant Loiseau des Ducs et le bar à vins « La Part des Anges » à Dijon.

Le secteur de la Bourgogne représente une augmentation de l'activité de 9%, dont 7 % due à l'activité du restaurant Loiseau des Ducs sur une année complète en 2014. L'activité des restaurants parisiens est en baisse de 15% par rapport à l'année 2013. Cette baisse est le résultat du climat économique très morose dans la capitale, impactant

directement les budgets d'une clientèle d'affaires, de loisirs et des hommes politiques (Tante Marguerite).

Le changement du positionnement stratégique des restaurants parisiens est maintenu, en relevant le niveau des prestations pour obtenir une étoile au guide Michelin, distinction caractérisant Loiseau des Vignes à Beaune et Loiseau des Ducs à Dijon. Ce choix cohérent avec l'image de marque Bernard Loiseau, va permettre de conquérir une nouvelle clientèle jeune, des touristes étrangers, mais également des épicuriens en quête des meilleurs goûts et saveurs de la gastronomie française.

Les activités de consulting culinaire représentent en 2014 près de 1,8% de l'activité du groupe.

La situation financière est toujours très saine, **avec une trésorerie nette de 2.906 K€ au 31 décembre 2014**, et un taux d'endettement très faible.

L'ouverture du nouveau restaurant Loiseau des Ducs en 2013 rencontre un grand succès à Dijon avec un taux d'occupation de 90%, grâce à l'excellence de toutes ses prestations. L'acquisition du local supplémentaire à côté de ce restaurant fin 2013, a permis l'aménagement d'un salon privé « Salon Auxois Morvan », communiquant avec le restaurant, et permettant d'accueillir des groupes jusqu'à 20 personnes.

Le groupe Bernard Loiseau continue de mettre en place des mesures de très bonne gestion : fermeture de deux jours par semaine de tous les établissements du groupe, mise en place de nouveaux forfaits attractifs sur internet pour augmenter les taux d'occupation en semaine, et différentes mesures pour maîtriser les autres charges d'exploitation.

De ce fait, le résultat net consolidé est en augmentation, avec un bénéfice de 67 K€ en 2014, contre 9 K€ en 2013.

C. SITUATION ET ACTIVITE DES SOCIETES DU GROUPE BERNARD LOISEAU AU COURS DE L'EXERCICE

1. Bernard Loiseau SA

1.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires net de la société BERNARD LOISEAU SA s'élève à 5 391 K€ en 2014, contre 5 183 K€ en 2013.

La ventilation en est présentée ci-dessous :

en K€	2014	2013	Variation En K€	Variation En %
Restauration	3 678	3 613	65	2
Hôtellerie	1 323	1 208	115	10
Boutique et produits dérivés	324	301	23	8
Rétrocessions internes	31	26	5	19
Redevances de location gérance (1)	35	35	0	0
TOTAL	5 391	5 183	208	4

(1) ces redevances sont versées par Bernard Loiseau Organisation, filiale à laquelle BERNARD LOISEAU SA a donné son activité de consulting et droit d'image en location gérance depuis le 01/01/02.

Hors location gérance, le chiffre d'affaires est de 5 356 K€ (il était de 5 148 K€ en 2013).

Des forfaits « tout compris » très attractifs et commercialisés en semaine ont permis d'augmenter la fréquentation, tout comme la maîtrise des charges de personnel et de fonctionnement.

La durée du séjour à l'hôtel est stable par rapport à l'année précédente, grâce aux infrastructures qui permettent un séjour moyen de 2 nuits (spa, piscine, jardin).

1.2 Résultat d'exploitation

L'augmentation du chiffre d'affaires de 4%, du taux de marge brute de 2,5 points, ainsi que la maîtrise des autres charges d'exploitation, sont autant de performances qui ont permis d'améliorer le résultat d'exploitation de 353 K€. Il n'est déficitaire que de - 267 K€ contre - 620 K€ en 2013. Sachant que ce résultat d'exploitation intègre les loyers versés à la SCI Dumaine, à hauteur de 636 K€, dans le cadre du bail immobilier, en la qualité de cette dernière de propriétaire des murs du Relais Bernard Loiseau ; et que Bernard Loiseau SA perçoit des dividendes de cette

dernière comptabilisés en résultat financier (Cf 1.3 Résultat courant).

1.3 Résultat courant

En l'absence d'emprunt, les charges financières externes sont inexistantes.

Les charges et produits financiers 2014 sont constitués principalement des intérêts et produits sur les comptes courants des sociétés du groupe et des dividendes perçus des filiales.

Au titre de l'exercice 2014, les dividendes perçus par Bernard Loiseau SA de sa filiale la SCI Dumaine s'élèvent à 441 K€.

Le résultat courant avant impôts s'établit donc à 256 K€ au 31 décembre 2014, contre -2 K€ au 31 décembre 2013.

1.4 Résultat exceptionnel

Des abandons de compte courant de Bernard Loiseau SA ont été réalisés envers sa filiale SA Tante Jeanne (devenue SA Loiseau des Vignes le 24 mai 2007) à hauteur de 457 K€, dont 341 K€ en 2003, et 116 K€ en 2004, avec des clauses de retour à meilleure fortune. Pour les exercices 2012 et 2013, les clauses ont pu s'appliquer pour un montant cumulé de 126 K€. Au 31 décembre 2014, les clauses ont également pu s'appliquer pour un montant maximum de 69 K€, comptabilisé en produit exceptionnel chez Bernard Loiseau SA.

1.5 Résultat net

Le résultat net après impôt de l'exercice 2014 est bénéficiaire de 299 K€, contre 60 K€ en 2013.

L'impôt sur les résultats d'un montant de -29 K€ correspond aux éléments suivants :

- Impôts sur les bénéfices (Produit)	54 K€
- Dotation de provision pour impôt sur déficit de la SA Tante Marguerite	<u>- 83 K€</u>
- Impôt sur les bénéfices (charges)	-29 K€

1.6 Analyse de l'endettement

La société Bernard Loiseau SA n'a pas recours à l'endettement bancaire à moyen et long terme. Au 31 décembre 2014, les dettes financières sont constituées de comptes courants auprès des filiales pour 1 529 K€.

1.7 Activité en matière de Recherche et Développement

Néant.

1.8 Informations en matière de délais de paiement

Selon le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, les sociétés doivent publier dans leur rapport de gestion la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance (Code de commerce, art. D 441-4 nouveau).

Au 31/12/2014 En K€	Emprunts et dettes financières	Fournisseurs	Autres passifs courants	Total
Echu	0	0	0	0
Inférieur à 3 mois		364	2 460	2 824
3 mois à 12 mois			155	155
1 à 5 ans				
Supérieur à 5 ans				
Total	0	364	2 615	2 979

Au 31/12/2013 En K€	Emprunts et dettes financières	Fournisseurs	Autres passifs courants	Total
Echu	1			1
Inférieur à 3 mois		302	2 711	3 013
3 à 12 mois	0		122	122
1 à 5 ans				0
Supérieur à 5 ans				0
Total	1	302	2 833	3 136

2. Restaurant Loiseau des Vignes

Ce restaurant possède une étoile au guide Michelin depuis 2010, avec une capacité d'accueil maximale de 65 couverts.

En 2014, l'activité a baissé de 4% à cause de la conjoncture économique morose, diminuant les budgets de différentes clientèles (affaires, vins...).

Les charges d'exploitation ont été parfaitement maîtrisées. De ce fait, le résultat net toujours bénéficiaire est passé de 138 K€ en 2013 à 95 K€ en 2014.

3. Restaurant Loiseau des Ducs

Ce restaurant ouvert aux clients depuis le 16 juillet 2013, a obtenu son étoile au guide Michelin 2014 après seulement 7 mois d'exploitation. Il peut à présent accueillir jusqu'à 55 couverts grâce au nouveau petit salon « Auxois Morvan » créé en mars 2014.

Des outils de bonne gestion des matières premières et des autres charges d'exploitation ont été mis en place et sont poursuivis très rigoureusement pour atteindre le niveau de taux de marge brute optimal fin 2014, avec le maintien du niveau d'excellence de ses prestations.

L'excédent brut d'exploitation est positif en 2014 de 33 K€, contre un déficit de -62 K€ en 2013.

Enfin, le résultat net comptable n'est déficitaire que de -60 K€ en 2014, contre -108 K€ en 2013.

4. Les restaurants parisiens

L'activité des restaurants parisiens a baissé de 15 % par rapport à 2013, avec une baisse de 9% pour le restaurant Tante Marguerite, et une baisse de 19% pour le restaurant Tante Louise.

Le climat très morose de l'économie française s'est fait ressentir en 2014, avec une baisse importante de la clientèle d'affaires dans les deux restaurants parisiens.

La baisse de l'activité au restaurant Tante Louise est conjoncturelle, mais en partie intrinsèque. Cette baisse est conjoncturelle, mais en partie intrinsèque. En effet, pour améliorer le niveau des prestations de ce restaurant, il a fallu changer de chef. En une seule année, deux chefs ont effectué une période d'essai non concluante, avant d'engager un nouveau chef, avec une nouvelle équipe incomplète en cuisine, ce qui a impliqué de limiter la capacité d'accueil pour assurer un service de grande qualité.

Le niveau des prestations s'est amélioré, avec le ticket moyen couvert qui est passé de 65 € ttc à 76 € ttc, soit une augmentation de 17%, sans oublier la création d'un poste de sommelier contribuant à cette augmentation.

Le résultat net comptable du restaurant Tante Louise est déficitaire en 2014 de -191 K€, contre un petit bénéfice de 4 K€ en 2013.

La baisse de l'activité au restaurant Tante Marguerite est liée à la conjoncture économique dans la capitale comme pour Tante Louise. Les opérations de promotion très importantes engagées depuis 3 ans, et renforcées avec des soirées œnologiques « accord mets et vins », ont permis de limiter la baisse du chiffre d'affaires. L'adaptation de l'offre en fonction de la clientèle ainsi que l'impact du sommelier, ont permis d'augmenter le prix moyen couvert, passant de 79,8 € ttc à 82,4 € ttc.

Le résultat net comptable est déficitaire en 2014 de -238 K€, contre un déficit de -108 K€ en 2013.

Pour ces deux restaurants parisiens, l'objectif d'améliorer le niveau de qualité - tout en conservant la clientèle d'habités, mais avec la conquête d'une nouvelle clientèle - sera poursuivi pour atteindre un niveau d'excellence reconnu par le guide Michelin, pour l'obtention d'une étoile au guide Michelin, et par conséquent l'augmentation de leur taux de fréquentation et du ticket moyen.

5. Bernard Loiseau Organisation

Bernard Loiseau s'est associé à de grands noms de la Bourgogne, chacun grand spécialiste dans son domaine, pour mettre au point des sélections uniques et originales, grâce aux expertises croisées des équipes de Bernard Loiseau à Saulieu, et notamment celles des maisons Albert Bichot, Gabriel Boudier, Edmond Fallot, Mulot & Petitjean, Terrines du Morvan et dernièrement Jacoulot, Nectars de Bourgogne, Feyel-Artzner et Apidis.

En 2014, l'activité de consulting et de vente de droits d'image représente 176 K€, contre 175 K€ en 2013.

Les différents contrats de partenariats en cours sont les suivants :

- **Albert Bichot & Bernard Loiseau**

Les deux maisons se sont associées pour sélectionner, vinifier et élever des vins d'exception signés « *Bernard Loiseau & Albert Bichot* », en vue d'une distribution élargie aux cavistes et épicerie fines.

- **Gabriel Boudier & Bernard Loiseau**

Il s'agit des crèmes et liqueurs signées « *Bernard Loiseau & Gabriel Boudier* », dont les associations originales d'extraits naturels de fruits et de plantes ont été mises au point par la Maison Gabriel Boudier et la sommellerie du Relais Bernard Loiseau.

Ces crèmes et liqueurs sont destinées aux restaurants, bars et hôtels, ainsi qu'aux cavistes et épicerie fines en France évidemment, mais aussi dans le monde entier, à l'intention de tous ceux qui sont à la recherche de nouveaux cocktails naturels.

- **Edmond Fallot & Bernard Loiseau**

Il s'agit des moutardes signées « *Bernard Loiseau & Edmond Fallot* », fruit d'une collaboration étroite entre la société de moutardes Fallot et le chef de cuisine du groupe Bernard Loiseau, qui ont travaillé plusieurs mois pour la conception de moutardes inédites et dernièrement de vinaigres.

- **Agis & Bernard Loiseau**

Il s'agit des plats cuisinés « Maison Bernard Loiseau » fabriqués et commercialisés par Agis pour les fêtes de fin d'année.

- **Manotel & Bernard Loiseau**

Il s'agit d'un partenariat basé sur le conseil en restauration, offrant ainsi aux restaurants du groupe genevois le savoir faire, l'esprit et le style Bernard Loiseau.

- **Igrec Plus & Bernard Loiseau**

Ce partenariat permet des opérations de consulting et de conseil en restauration au Japon.

- **Mulot - Petitjean & Bernard Loiseau**

Il s'agit de nouvelles variétés de pains d'épices et nonnettes de Dijon fabriquées par Mulot & Petitjean, à partir de recettes de la pâtisserie du Relais Bernard Loiseau.

- **Terrines du Morvan & Bernard Loiseau**

Il s'agit d'un contrat de partenariat avec la société bourguignonne Terrines du Morvan, pour l'élaboration et la commercialisation de nouvelles variétés de terrines, représentatives de la gastronomie française et bourguignonne, à partir de recettes du Relais Bernard Loiseau.

- **Jacoulot & Bernard Loiseau**

Il s'agit d'un contrat de partenariat avec les établissements Jacoulot, consistant à l'élaboration et la commercialisation de variétés de sprays culinaires, à partir de recettes du Relais Bernard Loiseau.

- **Nectars de Bourgogne & Bernard Loiseau**

Il s'agit d'un contrat de partenariat avec la société bourguignonne Nectars de Bourgogne, pour l'élaboration et la commercialisation de nouvelles variétés de nectars de fruits, à partir de recettes du Relais Bernard Loiseau.

- **Feyel-Artzner & Bernard Loiseau**

Il s'agit d'un contrat de partenariat avec la société Feyel-Artzner, pour l'élaboration et la commercialisation de nouvelles variétés de foie gras, à partir de recettes du Relais Bernard Loiseau.

- **Apidis & Bernard Loiseau**

Il s'agit d'un contrat de partenariat avec la société Apidis, avec l'installation des ruches d'abeilles sur les toits du Relais Bernard Loiseau, profitant de son grand parc et de sa proximité des jardins du Morvan, le suivi des récoltes, la mise en pot et la commercialisation du miel.

6. Société immobilière Dumaine

Cette société civile de patrimoine est propriétaire des locaux dans lesquels sont exploitées les activités de Saulieu, et

en partie depuis 2014 celles de Dijon. En effet, la SCI Dumaine a acquis en 2014 un immeuble au 5 et 7 rue Vauban à Dijon pour un montant de 515 K€. Cette acquisition a été financée par un emprunt de 480 K€.

Les produits de l'exercice sont constitués essentiellement des loyers refacturés à Bernard Loiseau SA. Le résultat de l'exercice est constitué essentiellement des loyers refacturés, sous déduction des amortissements. Il s'élève à 448 K€ en 2014, contre 442 K€ en 2013.

D. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes sociaux de BERNARD LOISEAU SA font ressortir un résultat net positif après impôt de 298 597,04 €.

Le Conseil d'administration, après avoir constaté que le report à nouveau créditeur au 31 décembre 2014 s'élevait à 4 003,17 euros, propose à l'Assemblée générale de l'affecter en totalité en autres réserves, ces dernières étant portées de 155 005,83 euros à 159 009,00 euros. La réserve légale s'élève à 179 012,50 euros.

Après avoir constaté que les comptes sociaux de BERNARD LOISEAU SA font ressortir au 31 décembre 2014 un bénéfice net de 298 597,04 euros, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale qu'une somme de 57 284 euros, soit 0.04 euro par action, soit distribuée à titre de dividendes et que le solde soit affecté en report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale constate qu'il a été mis en distribution, au titre des trois exercices précédents, les dividendes suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE PAR ACTION	REVENUS ELIGIBLES OU NON A L'ABATTEMENT
2013	0.04 €	Réfaction de 40% lorsque celle-ci était applicable
2012	0.04 €	Réfaction de 40% lorsque celle-ci était applicable
2011	0.05 €	Réfaction de 40% lorsque celle-ci était applicable

E. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

En application des dispositions de l'article L356-3, nous vous indiquons l'identité des personnes physiques ou morales détenant au 31 décembre 2014, directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers d'une part du capital social, et d'autre part des droits de vote aux assemblées générales, à savoir :

Plus de la moitié

- Dominique LOISEAU et succession, 33 rue Gambetta - 21210 SAULIEU, détient 53,86% du capital et 68,72% des droits de vote.

Plus du dixième

- Marc Tournier détient, directement et indirectement par l'intermédiaire des sociétés CIPADE et BAPIM qu'il contrôle, 10,10% du capital et 6,50% des droits de vote.
- Partnership Convictions 1, 10 rue du Colisée – 75008 PARIS, détient 10,02% du capital et 6,4% des droits de vote.

F. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne contiennent pas de charges et dépenses somptuaires.

G. PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES

Aucune prise de participation n'a eu lieu au cours de l'exercice 2014.

H. POLITIQUE DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération des dirigeants et des cadres de direction également mandataires sociaux se compose d'une partie fixe et d'une partie variable, forfaitaire ou proportionnelle au salaire fixe.

Le niveau des ces deux rémunérations est déterminé par le comité des rémunérations et approuvé par le conseil d'administration, la partie variable étant attribuée en fonction d'objectifs quantitatifs et qualitatifs (marges, résultat, mise en œuvre de la stratégie du groupe, management, niveau de qualité...).

Conformément aux recommandations de l'AMF du 12 juillet 2010, il est indiqué que le niveau de réalisation des critères quantitatifs et qualitatifs a été établi de manière précise mais, que pour des raisons de confidentialité, il n'est pas rendu public.

Il sera proposé, à l'Assemblée générale du 29 mai 2015, une résolution proposant de répartir les jetons de présence entre les administrateurs à hauteur maximale de 5 000 euros au titre de l'exercice 2015. Ces jetons de présence seront répartis en fonction de la participation effective des administrateurs au nombre de séances du conseil d'administration et du comité des rémunérations.

I. POLITIQUES ET PROCESS MIS EN ŒUVRE PAR L'ENTITE DANS LA GESTION DU CAPITAL

Les distributions de dividendes sont décidées chaque année en fonction des résultats du groupe.

Bernard Loiseau SA gère son capital en limitant le recours à l'endettement.

J. MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'Article L 225-102-1 alinéa 3, nous vous rendons compte ci-après de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice.

Madame Dominique LOISEAU :

Présidente du Conseil d'administration

Date d'entrée en fonction : 1^{er} mars 2003

Directrice générale de Bernard Loiseau SA

Date d'entrée en fonction : 18 décembre 2009

Administrateur

Date de première nomination : 13 juin 2001

Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2018

Autres mandats exercés actuellement : Présidente de la SAS Tante Louise

P.D.G de la SA Tante Marguerite

P.D.G de la SA Loiseau des Vignes

Gérante de la SCI Dumaine

Administrateur de la société d'édition SEPT (Journal de l'Hôtellerie et restauration)

Membre du conseil de surveillance de la SA Guy Degrenne

Madame Ahlame BUISARD

Administrateur et Directeur Général Délégué

Date de nomination : 24 mai 2012

Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2017

Autres mandats exercés actuellement : Gérante de la SARL Loiseau des Ducs

Administrateur de la SA Tante Marguerite

Administrateur de la SA Loiseau des Vignes

Madame Bérangère LOISEAU
Administrateur
Date de nomination : 16 mai 2014
Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2019
Autres mandats exercés actuellement : Administrateur de la SA Tante Marguerite
Administrateur de la SA Loiseau des Vignes
Gérante de la SARL Pays de Bresse
Gérante de la SARL Bernard Loiseau Organisation

Madame Catherine LOISEAU :
Administrateur
Date de première nomination : 13 juin 2001
Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2018

Monsieur Patrick BERTRON :
Administrateur
Date de première nomination : 18 juin 2003
Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2014
Autres mandats exercés actuellement : Administrateur de la SA Loiseau des Vignes
Administrateur de la SA Tante Marguerite

Monsieur Bernard CLAUZEL : Administrateur indépendant
Administrateur
Date de première nomination : 18 juin 2003
Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2014

Monsieur François PIERSON Administrateur indépendant
Administrateur
Date de première nomination : 29 juin 2006
Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2014

Monsieur Jean-Jacques AUGAGNEUR Administrateur indépendant
Administrateur
Date de nomination : 20 mai 2010
Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2015
Président du directoire de la SA SOFILAC
P.D.G de la SA Société Industrielle de Lacanche
P.D.G de la SA Alirol Service Commercial
Administrateur de la SA Paul Charvet
Directeur de la Société Fourneaux de France Limited

Monsieur Thierry THOMAS Administrateur indépendant
Administrateur
Date de nomination : 20 mai 2010
Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2015
P.D.G de la SA Maroquinerie Auguste Thomas
Président de la SAS Ateliers d'Armançon
Président de la SAS MARJO
Président de la SAS Maroquinerie de Saulieu
Directeur Général de la SAS SELMO
Directeur Général de la Société ARCAMEX

K. MODIFICATION DE LA STRUCTURE DE LA PRESIDENCE

Reconnaissant l'engagement de Dominique Loiseau dans la représentation de l'entreprise et son rôle essentiel au service de l'image de la société, le Conseil d'administration décide d'opter pour la dissociation des fonctions de Président et Directeur Général, attribuant à Dominique Loiseau la fonction de Présidente.

Ahlame Buisard est nommée Directrice générale. Ses fonctions s'exerceront dans le cadre prévu par les statuts.

L. ÉTAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL SOCIAL AU DERNIER JOUR DE L'EXERCICE

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du code de commerce, le présent rapport doit rendre compte de l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, et il doit établir la proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens des dispositions de l'article L 225-180 dans le cadre du plan d'épargne entreprise prévu par les articles L 443-1 à L 443-99 du code du Travail et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise. Sont également prises en compte les actions détenues directement par les salariés durant les périodes d'incessibilité prévues aux articles L 225-194 et L 225-197, à l'article 11 de la Loi du 6 Août 1986 et à l'article 442-7 du code du Travail.

La proportion du capital détenue par les salariés au 31 décembre 2014 au sein du capital de la société Bernard Loiseau SA en vertu des dispositions précitées est inexistante.

Une résolution concernant une augmentation de capital par émission d'actions réservée aux salariés avait été proposée lors de l'assemblée générale mixte du 16 mai 2014.

Une résolution concernant une augmentation de capital par émission d'actions réservée aux salariés sera proposée à l'assemblée générale mixte de l'année 2017 pour renouvellement.

M. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Nous vous apportons les précisions suivantes :

La structure du capital ainsi que les participations directes connues dans le capital de Bernard Loiseau SA sont décrites dans la partie (E) du rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom d'un même actionnaire.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, un droit de vote double est attribué dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de liquidation de communauté de biens entre époux, de succession ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai prévu à l'alinéa précédent.

Toutefois, tout actionnaire pourra, s'il le désire, renoncer définitivement ou temporairement à son droit de vote double pour tout ou partie de ses actions.

Hormis l'existence de droits de vote double, les statuts de la société ne comportent aucune particularité, notamment en ce qui concerne les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration et les règles régissant la gestion des pouvoirs au sein du conseil d'administration.

La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Il n'existe enfin aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés en cas de révocation, licenciement ou démission.

N. POSSIBILITE DE RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

La société BERNARD LOISEAU SA a repris, par une décision de l'Assemblée générale des actionnaires du 18 juin 2003, le contrat d'animation qui avait été conclu entre Monsieur Bernard Loiseau es-qualité et la société de bourse PORTZAMPARC, début 1999.

Il apparaît nécessaire de demander à l'Assemblée générale de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'acheter

et de vendre des actions de la société, aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, afin de continuer à pouvoir :

- assurer l'animation du titre au travers d'un contrat d'animation conforme à la charte AFEI reconnue par l'AMF ;
- remettre des actions pour réaliser des opérations d'acquisition dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- annuler des actions ainsi rachetées si intérêt il y a.

Statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées extraordinaires, l'Assemblée générale devra donner la possibilité au Conseil d'annuler les actions auto détenues par la société et ce dans le strict respect de la réglementation boursière.

Un rapport spécial sur la réalisation des opérations d'achat d'actions, est présenté en dernière partie de ce rapport annuel.

Le descriptif intégral du programme de rachat par la société de ses propres actions, qui sera soumis aux actionnaires lors de l'Assemblée générale du 29 mai 2015 est disponible sur le site Internet de la société : www.bernard-loiseau.com

O. TRANSFERT D'EURONEXT VERS ALTERNEXT

L'Assemblée générale du 18 mai 2011 avait approuvé le projet consistant à demander à Nyse Euronext, la radiation des titres de Bernard Loiseau des négociations sur le marché Euronext Paris, et leur admission concomitante aux négociations sur le marché Alternext.

La société Bernard Loiseau réunissant les conditions d'éligibilité requises, à savoir une capitalisation boursière inférieure à un milliard d'euros, et un flottant supérieur à 2,5 millions d'euros, a été admise sur le marché Nyse Alternext à partir du 18 juillet 2011.

Dans l'objectif de maintenir la qualité et la transparence de son information financière, la société Bernard Loiseau a décidé de continuer à établir ses comptes consolidés en IFRS et présenter **un rapport annuel détaillé**.

P. GESTION DES RISQUES

Compte tenu de son activité et de ses modes de financement, le groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés de types options, swaps ou contrats à terme. Il est par ailleurs peu exposé aux différentes natures de risque financier.

Risque de taux d'intérêt

Les risques de taux d'intérêt liés au financement du groupe sont peu significatifs. Le capital restant dû sur les emprunts auprès des établissements de crédit représente 1 295 K€. Aucune sensibilité aux variations des taux d'intérêts n'est susceptible d'impacter le coût brut de l'endettement financier ; les six emprunts en cours étant respectivement à taux fixe à 3.55%, 4.61%, 2.75%, 1.80%, 1.80% et 1.65%.

Concernant les actifs détenus portant intérêts, l'impact d'une fluctuation des taux d'intérêt du marché est limité sur la trésorerie opérationnelle du groupe. L'impact est susceptible d'être plus significatif sur le résultat du Groupe, même si les placements concernent essentiellement des produits de trésorerie court terme, dont la rémunération varie peu : sur ce plan, le groupe analyse et calcule périodiquement l'impact sur le résultat d'une modification spécifique des taux d'intérêt.

Risque de change

Compte tenu de la nature de l'activité et du mode de règlement des clients, le risque de change est non significatif.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements.

Le groupe est exposé aux risques afférents aux actifs financiers tels que les créances commerciales, les placements de trésorerie et les disponibilités.

La gestion du risque pour les placements de trésorerie et les disponibilités s'effectue en sélectionnant des institutions financières bénéficiant d'une notation financière élevée, et en répartissant ses actifs sur plusieurs établissements financiers. Les placements de trésorerie sont des placements à court terme aisément convertibles et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur.

Compte tenu du montant limité des créances commerciales, du niveau élevé de solvabilité de ses principaux clients et des procédures de gestion des risques commerciaux en vigueur, le groupe estime qu'il n'est pas exposé à un risque élevé au regard des expositions de crédit aux clients. Les prestations sont réglées principalement en espèce, par chèque ou au moyen de cartes de crédit renommées.

Risque de liquidité

Eu égard à la nature et aux montants de sa trésorerie et de ses emprunts, le groupe estime ne pas présenter de risques de liquidité. La gestion prudente de ce risque opérée par le groupe implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et d'être à même de dénouer rapidement les placements de trésorerie (Cf tableau des notes aux états financiers consolidés : point E.4.18).

Risque de capital

Cf paragraphe I du rapport de gestion.

Q. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement susceptible d'influer sur les comptes de la société ou du groupe de manière significative n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

R. PERSPECTIVES D'AVENIR

Dans ce contexte de crise économique mondiale, affectant plus particulièrement le secteur du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration, le groupe Bernard Loiseau résiste bien grâce à la diversification de ses activités en Bourgogne et à Paris. Les objectifs de rentabilité et de rentabilité fixés ont été atteints avec un résultat net consolidé bénéficiaire de 67 K€.

Une gestion très pointilleuse et une promotion innovante seront toujours le fer de lance du groupe pour continuer à affronter la mauvaise conjoncture économique qui semble s'installer durablement.

Les actions de communication et de commercialisation, tout comme la qualité des prestations reconnue de la marque Bernard Loiseau, devraient maintenir sérieusement l'attractivité des différents établissements et de la marque.

Des investissements permanents seront consacrés au renouvellement, à l'embellissement et au confort pour permettre de préserver l'excellence des prestations, sans oublier le respect de la conformité régulière des installations aux normes d'hygiène et de sécurité qui évoluent souvent dans ce secteur d'activité.

Des démarches continueront d'être menées pour rechercher les partenariats valorisant le savoir-faire du groupe Bernard Loiseau.

Un important projet d'agrandissement du spa a été initié en 2014 avec l'élaboration des plans et du cahier des charges, et un permis de construire déposé en janvier 2015. Les travaux devraient commencer à la fin du 1^{er} semestre 2015, pour se terminer au plus tard au cours du deuxième semestre 2016. C'est un projet ambitieux, répondant aux tendances de demain, dans le but de conforter l'attractivité du Relais Bernard Loiseau, en devenant également une vraie destination « spa et bien-être », avec de nouvelles cibles de clientèle.

Enfin, le groupe reste en veille pour toute opportunité de développement, s'inscrivant dans son cœur de métier et susceptible de le renforcer.

RESULTATS DE LA SOCIETE BERNARD LOISEAU SA
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
(R225-83 et R225-102 du code de commerce)

EXERCICES en euros	31/12/10	31/12/11	31/12/12	31/12/13	31/12/14
Capital fin d'exercice					
Capital social	1 790 125	1 790 125	1 790 125	1 790 125	1 790 125
Nombre d'actions ordinaires	1 432 100	1 432 100	1 432 100	1 432 100	1 432 100
Nombre d'actions à dividendes prioritaires					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires HT	5 474 688	5 647 206	5 482 570	5 183 061	5 391 342
Résultat avant impôts/amortiss. et provisions	93	432 632	359 418	278 671	596 448
Impôts sur les bénéfiques	43 622	69 678	34 002	-26 193	28 710
Participation des salariés					
Résultat après impôts	-318 939	109 623	92 374	60 274	298 597
Résultat distribué	0	0	70 713	56 655	56 271
Résultat par action					
après impôts/ et particip.Salariés et avant amortiss./provisions	-0.03	0.25	0.23	0.21	0.42
après impôts/ et particip.salariés et après Amortiss./provisions	-0.22	0.08	0.06	0.04	0.21
Dividende brut Versé à chaque action	0	0.05	0.04	0.04	0.04*
Personnel					
Effectif moyen	63	62	58	61	62
Montant de la masse salariale	2 002 100	2 025 957	2 014 460	2 082 863	2 063 794
Sommes versées au titre des avantages sociaux (charges sociales)	791 998	824 062	817 203	799 539	751 508

Nota : le nominal pour une action a été ramené en 1998 de 560 F à 8F, puis porté en 2000 de 8 F à 1,25 €.

* Une distribution de dividende sera proposée à l'Assemblée générale du 29 mai 2015.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

A. Etat de situation financière en K€

Actif en K€	Notes	31.12.2014	31.12.2013
Goodwill	5-1	1 420	1 360
Marques	4-2	638	638
Autres immobilisations incorporelles	5-1	45	43
Immobilisations corporelles	5-1	7 672	7 186
Immobilisations financières	5-1	192	103
Actifs financiers disponibles à la vente	5-3	20	30
Impôts différés actifs et créance de carry back	4-14	193	126
Actifs non courants		10 180	9 486
Stocks et en-cours	5-4	812	787
Clients et comptes rattachés	5-5	202	116
Créance d'impôt exigible		194	151
Autres actifs courants	5-6	432	399
Trésorerie et équivalents	5-8	2 906	3 438
Actifs courants		4 546	4 891
Total de l'actif		14 726	14 377
Passif	Notes	31.12.2014	31.12.2013
Capital social	D	1 790	1 790
Primes d'émission	D	3 306	3 306
Réserves	D	5 863	5 924
Résultat de l'exercice		67	9
Capitaux propres		11 026	11 029
Emprunts et dettes financières à plus d'un an	9	1 014	842
Provisions à long terme	5-11	137	126
Impôts différés passifs			0
Autres passifs non courants			0
Passifs non courants		1 151	968
Emprunts et dettes financières à moins d'un 1 an		286	237
Fournisseurs et comptes rattachés		588	569
Dettes d'impôt courant		0	27
Autres passifs courants	5-9	1 670	1 542
Provisions à court terme		5	5
Passifs courants		2 549	2 380
Total Passif		14 726	14 377

Par mesure de simplification et l'impact n'étant pas significatif, il est retenu un pourcentage d'intérêt de 100 % en excluant toute part minoritaire, pour les sociétés détenues à plus de 98%

B. Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres en K€

	Notes	31.12.2014	31.12.2013
Chiffre d'affaires	6-1	10 021	9 740
Achats consommés		-2 191	-2 166
Marge brute		7 830	7 574
Autres produits de l'activité		0	0
Charges externes		-1 762	-1 744
Impôts et taxes		-205	-202
Charges de personnel	6-2	-5 028	-4 933
Dotations aux amortissements	5-2	-822	-761
Dotations aux provisions et aux dépréciations	5-11	-3	-7
Autres charges d'exploitation		-18	-8
Autres produits d'exploitation	6-3	54	48
Résultat opérationnel courant	5-12	46	-33
Autres produits et charges opérationnels	6-4	3	-3
Résultat opérationnel	5-12	49	-36
Produits de trésorerie et d'équivalents		32	46
Coût de l'endettement financier brut		-29	-27
Coût de l'endettement financier net (produit)		3	19
Autres produits financiers			0
Autres charges financières		-10	-10
Résultat avant impôt		42	-27
Charge d'impôt	6-5	25	36
Résultat net		67	9
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
Ecart actuariel nets d'impôts au titre des régimes à prestations définies		-7	-4
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
		60	5
Nombre d'actions en circulation		1 432 100	1 432 100
Nombre d'actions total en circulation hors titres en autocontrôle		1 409 947	1 413 737
Résultat opérationnel par action (en euros)		0,03 €	-0,03 €
Résultat net par action (en euros)		0,05 €	0,01 €
Résultat net dilué par action (en euros)		0,05 €	0,01 €
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres par action (en euros)		0,04 €	0,00 €
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres dilué par action (en euros)		0,04 €	0,00 €

(-) si charges et (+) si produits

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (1 432 100 actions) à l'exclusion des titres d'autocontrôle (22 153 actions en moyenne sur l'année 2014).

Au 31 décembre 2014, il n'existe pas d'instruments dilutifs. Le résultat dilué par action est donc identique au résultat de base par action.

C. Tableau des flux de trésorerie en K€

	31.12.14	31.12.13
Résultat net consolidé	67	9
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	835	778
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		
Autres produits et charges calculés		
Plus value et moins value de cession	-4	3
Profits et pertes de dilution		
Quote part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Dividendes		
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net d'impôt	898	790
Coût de l'endettement financier net	-2	-9
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	-25	-36
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net d'impôt (A)	871	745
Impôt versé ou reçu (B)	50	90
Variation du BFR lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel (C))	-167	-7
Flux net de trésorerie généré par l'activité (D)=(A+B+C)	754	828
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 358	-1 174
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	4	0
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-112	-8
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	23	8
Incidence des variations de périmètre		
Dividendes reçus		
Variation des prêts et avances consentis		
Subvention d'investissement reçue		
Variation de périmètre		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)	-1 443	-1 174
Sommes reçues lors de l'exercice des stocks options		
Rachats et reventes d'actions propres	-7	-6
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice		
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-56	-56
- Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		
Souscription d'emprunts	480	545
Remboursement d'emprunt	-260	-205
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financements)	2	9
Autres flux liés aux opérations de financement		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)	159	287
Incidence des variations des cours de devises (G)		
Variation de trésorerie nette (D+E+F+G)	-530	-59
Trésorerie d'ouverture	3 436	3 495
Trésorerie de clôture	2 906	3 436
Variation de trésorerie nette	-530	-59

D. Etat de variation des capitaux propres en K€

La variation des capitaux propres est détaillée dans le tableau ci-après :

	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31/12/2012	1 790	3 306	-78	6 080	-12	11 086
Opérations sur titres auto-détenus			-6			-6
Dividendes				-56		-56
Résultat net au 31/12/2013				9		9
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-4	-4
Résultat net, gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				9	-4	5
Variations de périmètre						
Capitaux propres au 31/12/2013	1 790	3 306	-84	6 033	-16	11 029
Opérations sur titres auto-détenus			-7			-7
Dividendes				-56		-56
Résultat net au 31/12/2014				67		67
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-7	-7
Résultat net, gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				67	-7	60
Variations de périmètre						
Capitaux propres au 31/12/2014	1 790	3 306	-91	6 044	-23	11 026

E. Notes annexes aux états financiers consolidés

L'activité du groupe Bernard Loiseau est répartie entre deux zones géographiques :

- En Bourgogne

- . Saulieu : Relais & Châteaux Bernard Loiseau et exploitation de la marque Bernard Loiseau
 - Bernard Loiseau SA (Relais Bernard Loiseau), au 2 rue d'Argentine 21210 Saulieu, dont les deux activités principales sont la restauration et l'hôtellerie,
 - Bernard Loiseau Organisation SARL, au 4 rue d'Argentine, 21210 Saulieu, qui a une activité de consulting culinaire.

. Beaune : restaurant Loiseau des Vignes, 31 Rue Maufoux 21200 Beaune, dont le fonds de commerce a été acquis en avril 2007 et dont l'activité a commencé mi-juillet 2007.

. Dijon : restaurant Loiseau des Ducs, 3 Rue Vauban 21000 Dijon, dont le fonds de commerce a été acquis en mai 2013 et dont l'activité a commencé mi-juillet 2013, ainsi que le bar à vins La part des anges, 7 Rue Vauban 21000 DIJON dont le fonds de commerce a été acquis en juillet 2014 et dont l'activité a commencé en juillet 2014.

- A Paris :

- Restaurant Tante Marguerite, au 5 Rue de Bourgogne 75007 Paris
- Restaurant Tante Louise, au 41 Rue Boissy d'Anglas 75008 Paris

Bernard Loiseau est une société anonyme à Conseil d'administration de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France.

Le siège social de la société mère Bernard Loiseau SA est situé au 2 rue d'Argentine 21210 Saulieu.

Bernard Loiseau SA est cotée à la Bourse de Paris sur le marché Nyse Alternext.

Les états financiers consolidés ci-après reflètent la situation comptable de Bernard Loiseau et de ses filiales (ci-après « le Groupe ») ainsi que les intérêts dans les entreprises associées. Ils sont présentés en milliers d'euros arrondis au millier le plus proche.

Les états financiers consolidés 2014 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 3 avril 2015, et seront proposés à l'approbation de l'Assemblée générale prévue le 29 mai 2015.

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des états financiers consolidés 2014.

1. Principes généraux

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes de comptabilisation et d'évaluation définis par les normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés du Groupe Bernard Loiseau ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des placements de trésorerie évalués à la juste valeur en contrepartie de l'état du résultat global.

Nouvelles normes, nouveaux amendements et nouvelles interprétations applicables en 2014

Le groupe Bernard Loiseau applique les normes comptables internationales constituées des IFRS, des IAS, de leurs amendements et de leurs interprétations qui ont été adoptés dans l'Union Européenne au 31 décembre 2014 et qui sont disponibles sur le site internet suivant : <http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm>. Le groupe n'est pas concerné par des normes, amendements ou interprétations applicables selon l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne.

Le groupe présente dans son « Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres » un résultat opérationnel courant qui correspond au concept employé dans la recommandation de l'ANC n° 2013-03 du 7 novembre 2013.

Au cours de l'exercice, le groupe Bernard Loiseau a adopté les normes, amendements et interprétations d'application obligatoire pour l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2014, à savoir :

- IAS 27 révisée : états financiers individuels,
- IAS 28 révisée : participations dans des entreprises associées et des co-entreprises,
- IAS 32 : amendements relatifs à la compensation d'actifs et de passifs financiers,
- IAS 36 : amendements relatifs aux informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers,
- IAS 39 : amendements relatif à la novation de dérivés et au maintien de la comptabilité de couverture,
- IFRS 10 : états financiers consolidés,

- IFRS 11 : partenariats,
- IFRS 12 : informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités,
- IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 : amendements relatifs aux modalités de transition,
- IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 : amendements relatifs aux entités d'investissement.

Ces normes n'emportent pas de conséquences significatives sur le résultat net et la position financière du groupe, ni sur la présentation des comptes et de l'information financière.

Le groupe n'a par ailleurs pas anticipé de normes, d'amendements ou d'interprétations IFRIC dont l'application n'était pas obligatoire au 31 décembre 2014, soit parce que ces textes n'avaient pas encore été adoptés en Europe, soit parce que le groupe n'a pas décidé de les appliquer par anticipation. Ces textes sont les suivants :

- Annual improvements (textes publiés par l'IASB le 12 décembre 2013 et le 25 septembre 2014) : améliorations annuelles portées à différentes normes,
- IAS 16 et IAS 41 : amendements relatifs à l'agriculture,
- IAS 19 : amendements relatifs aux contributions des employés,
- IAS 16 et IAS 38 : amendements relatifs aux méthodes d'amortissement acceptables,
- IAS 27 : amendement relatif à la méthode de la mise en équivalence dans les comptes individuels,
- IAS 28 et IFRS 10 : amendement relatif aux ventes ou contributions d'actifs réalisées entre le groupe et les entités mises en équivalence
- IFRS 9 : norme relative aux instruments financiers devant progressivement remplacer les dispositions d'IAS 39,
- IFRS 11 : amendements relatifs à l'acquisition d'une quote-part dans une activité conjointe,
- IFRS 15 : reconnaissance du revenu,
- IFRIC 21 : interprétation relative aux taxes (« Levies »).

Le groupe n'est pas à ce stade concerné par ces textes ou n'anticipe pas d'incidences significatives sur les comptes des prochains exercices.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses :

La préparation des états financiers implique de procéder à des estimations et de retenir des hypothèses concernant l'évaluation de la valeur recouvrable des UGT auxquelles sont rattachés les goodwill et la marque Bernard Loiseau (cf. note 4.4), l'évaluation des actifs disponibles à la vente (Cf. note 4.7) et la constitution de provisions (cf. note 4.12 et 4.13). Compte tenu de la part d'incertitude relative à la réalisation de ces hypothèses, la valeur ultérieure réelle des actifs et passifs concernés pourrait faire l'objet d'ajustements au cours des périodes suivantes.

Le groupe vérifie la nécessité de déprécier les goodwill et la marque au moins une fois par an. La détermination de leur valeur d'utilité nécessite que le groupe fasse des estimations sur le flux de trésorerie futur attendu et également sur le taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux.

Pour l'évaluation des provisions pour retraite, la valeur actuarielle de l'obligation et le coût des avantages postérieurs à l'emploi sont calculés à partir d'hypothèses actuarielles (taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité, et taux de turnover) (cf. note 4.12). En raison du caractère long terme de ces éléments, l'incertitude liée à ces estimations peut être significative.

2. Périmètre et méthodes de consolidation

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend l'ensemble des sociétés contrôlées et détenues directement ou indirectement par Bernard Loiseau S.A., sociétés dont l'objet social est la restauration et l'hôtellerie, ou la détention de participations dans ce domaine d'activité.

Toutes les sociétés du groupe consolidées au 31 décembre 2014 le sont par la méthode de l'intégration globale.

Aucune évolution de périmètre n'a été constatée depuis le 31 décembre 2013.

Le périmètre de consolidation 2014 est ainsi le suivant :

Sociétés	N° siret	Siège social	% détention	% intérêt	% contrôle	Méthode de consolidation
SA Bernard Loiseau	016 050 023 00015	2 Rue d'Argentine 21210 SAULIEU	Mère			intégration globale
SCI Dumaine	327 309 241 00013	2 Rue d'Argentine 21210 SAULIEU	99,98%	100% (1)	100%	intégration globale
S.A.S Tante Louise	682 023 122 00042	41 Rue Boissy d'Anglas 75008 PARIS	99,62%	100% (1)	100%	intégration globale
SA Loiseau des Vignes	381 155 266 00038	31 Rue Maufoux 21200 Beaune	99,52%	100% (1)	100%	intégration globale
SARL Au Pays De Bresse	306 522 541 00011	2 Rue d'Argentine 21210 SAULIEU	99,80%	100% (1)	100%	intégration globale
SA Tante Marguerite (2)	582 122 669 00010	5 Rue de Bourgogne 75007 PARIS	98,80% (2)	100% (1)	100%	intégration globale
SARL BL Organisation	440 724 169 00014	4 Rue d'Argentine 21210 SAULIEU	100 %	100% (1)	100%	intégration globale
SARL Loiseau des Ducs	792 463 382 00020	3 Rue Vauban 21000 DIJON	100 %	100 % (1)	100%	intégration globale

(1) Par mesure de simplification et l'impact n'étant pas significatif, il est retenu un pourcentage d'intérêt de 100 % en excluant toute part minoritaire, pour les sociétés détenues à plus de 98%

(2) SA Tante Marguerite est détenue à 98,80% par la SARL Au Pays de Bresse

Méthode de consolidation

Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles le groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'en retirer des avantages économiques futurs, pouvoir présumé en cas de détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle du Groupe cesse d'être exercé.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les profits internes non réalisés, sont éliminés.

3. Evénements significatifs intervenus au cours de l'exercice et postérieurement à la clôture

Aucun événement significatif susceptible d'influer sur les comptes du groupe de manière significative n'est intervenu au cours de l'exercice 2014 et postérieurement à la clôture.

4. Principes d'évaluation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

4.1 Goodwills

Le Goodwill représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les

actifs nets identifiables de l'entité acquise à la date d'acquisition. Après sa comptabilisation initiale, il est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur éventuelles. Il n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de perte de valeur dès qu'un indice de perte de valeur est constaté et systématiquement au 31 décembre, date de clôture de l'exercice dans les conditions décrites sous la note 4.4.

En cas de cession d'une participation, la plus ou moins-value de cession tient compte de la valeur nette comptable du goodwill relatif à l'activité cédée.

4.2 Marques

Les fonds de commerce issus de l'apport de la marque et du savoir faire de Bernard LOISEAU, dont le montant brut est de 638 K€ ont été inscrits à l'actif de l'état de situation financière dans le poste « Marques ».

4.3 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. En cas de cession, le profit ou la perte est la différence entre le produit net de la sortie et la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle et corporelle. Les frais financiers ne sont pas immobilisés. Chacun des composants identifiés d'une immobilisation fait l'objet d'une comptabilisation et d'amortissements séparés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité.

- Terrains	non amortis
- Constructions	40 à 50 ans
- Agencements constructions (second œuvre)	25 ans
- Agencements et aménagements des constructions	10 à 20 ans
- Petits agencements	4 à 10 ans
- Installations techniques	4 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels	3 à 15 ans
- Installations générales	5 à 10 ans
- Matériel de transport	5 à 8 ans
- Mobilier	5 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 4 ans

4.4 Perte de valeur des actifs immobilisés

Le groupe effectue des tests de perte de valeur de ses éléments incorporels (Goodwills et marques à durée de vie indéfinie) à chaque clôture annuelle ainsi que dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Il effectue également des tests de perte de valeur pour ses immobilisations corporelles et incorporelles amortissables uniquement lorsqu'il existe un indice de perte de valeur. Pour réaliser ces tests, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (UGT). Le groupe déprécie la valeur d'un actif ou d'une UGT lorsque sa valeur recouvrable (montant le plus élevé entre le prix de cession net et la valeur d'utilité) est devenue inférieure à sa valeur nette comptable. Toute perte de valeur sur le goodwill est irréversible.

La valeur recouvrable des goodwills et des marques a été déterminée par référence à leur valeur d'utilité en utilisant les critères habituellement retenus dans la restauration (multiple de chiffre d'affaires, rentabilité, actualisation des flux futurs de trésorerie). Leur valeur d'utilité étant supérieure à la valeur comptable au 31 décembre 2014, il n'y a pas lieu de constater une dépréciation des actifs concernés.

Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié sur les autres actifs.

Le taux d'actualisation utilisé est un taux après impôt appliqué à des flux de trésorerie après impôt. Son utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant un taux avant impôt à des flux de trésorerie non fiscalisés.

Le taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2014 pour actualiser les flux futurs de trésorerie s'élève à 9,30%, contre 11,27% en 2013, et a été calculé sur la base des principales hypothèses suivantes :

- Flux de trésorerie estimés sur une période de 5 années en tenant compte d'une croissance de l'activité comprise entre 2 et 5% selon les établissements, étant précisé que ces flux de trésorerie et hypothèses ont été revus en mars 2015.
- Taux sans risque de 2.97%
- Prime de risque de 5.75%
- Beta endetté de 0.90
- Taux de croissance à l'infini de 2%

La variation du taux d'actualisation de plus ou moins 1 point serait sans incidence sur les conclusions des tests de dépréciation, conduisant à ne pas constater de dépréciation sur les écarts d'acquisition et les marques.

Seule une variation du taux d'actualisation supérieure ou égale à 4.5 points conduirait à constater une dépréciation sur le seul goodwill « SA Tante Marguerite » (environ 5 K€ pour un taux d'actualisation de 13,80%).

4.5 Participations dans des entreprises associées

Les entreprises associées sont celles sur lesquelles le groupe exerce une influence notable.

La participation du Groupe dans une entreprise associée comprend l'écart d'acquisition (net, le cas échéant, de tout cumul de perte de valeur) identifié lors de l'acquisition. La quote-part du Groupe dans le résultat net postérieurement à l'acquisition est comptabilisée en résultat consolidé et sa quote-part dans les variations de capitaux propres postérieurement à l'acquisition est comptabilisée directement en capitaux propres. La valeur comptable de la participation est ajustée du montant cumulé des variations postérieures à l'acquisition.

Il n'existe plus aucune participation dans une entreprise associée depuis le 31 décembre 2009, la société Newcore ayant été déconsolidée à cette date (cf. point E.2).

4.6 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées des dépôts et cautionnement.

Les prêts et créances sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis au coût amorti si l'impact est significatif.

Lorsque la valeur comptable est inférieure à la valeur recouvrable, une dépréciation est constatée du montant de la différence.

4.7 Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les titres de participation non consolidés.

Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées directement dans les capitaux propres, sauf lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente par rapport au coût d'acquisition historique, en raison d'une dégradation significative ou prolongée des flux de trésorerie attendus des actifs concernés. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est comptabilisée en résultat par le biais d'une dépréciation: cf. point 5.3. Les montants comptabilisés dans les capitaux propres sont repris en résultat lors de la dépréciation ou de la cession des actifs financiers disponibles à la vente.

La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la juste valeur pour les titres non cotés, déterminés en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre. Pour les titres de participation qui ne sont pas cotés sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable, le groupe retient dans ce cas le coût d'entrée déduction faite de toute dépréciation éventuelle.

4.8 Stocks et en cours

Ils sont constitués principalement des liquides et solides nécessaires à la réalisation de l'activité courante (restaurant

et hôtel) et de marchandises vendues en boutique, et sont évalués suivant un relevé physique et chiffrés au prix moyen pondéré.

Les frais financiers ne sont pas capitalisés dans la valorisation des stocks.

Les stocks sont dépréciés si la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

4.9 Créances et comptes rattachés

Les créances sont valorisées initialement à leur juste valeur (en pratique la valeur nominale) puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

Le groupe n'ayant aucune créance significative avec différé de paiement important sans intérêt, il n'y a pas lieu de procéder à une actualisation de ces postes.

4.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie comptabilisé à l'actif de l'état de situation financière est constitué des disponibilités, des dépôts à vue et à terme ainsi que des valeurs mobilières de placement.

Les équivalents de trésorerie répondent aux critères de la norme IAS 7 pour la classification en « trésorerie et équivalents de trésorerie » : placements à court terme, très liquides, aisément convertibles en un montant connu de liquidités et soumis à un risque négligeable de variation de valeur.

Le respect de ces critères est examiné lors de chaque arrêté comptable.

Ils sont initialement comptabilisés au coût d'acquisition, puis évalués à leur juste valeur correspondant à la valeur du marché à la date d'arrêté des comptes. La variation de juste valeur est inscrite dans le résultat financier.

4.11 Actions propres

Les actions propres Bernard Loiseau sont imputées en diminution des capitaux propres, tout comme les plus ou moins values de cessions de ces actions propres, ainsi que les éventuels profits ou pertes comptabilisés au titre de la dépréciation, qui sont donc sans effet sur l'état du résultat global IFRS.

4.12 Provisions indemnités liées aux retraites et avantages assimilés

Les engagements envers le personnel en matière de retraite sont des régimes à prestations définies qui sont donc provisionnés. Ils sont estimés par Bernard Loiseau, sans recourir à un actuair, pour l'ensemble du personnel sur la base des droits accumulés et d'une projection des salaires actuels avec la prise en compte du risque de mortalité, du turnover des effectifs, et d'un taux d'actualisation.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 19 révisée, le groupe comptabilise immédiatement et intégralement les écarts actuariels en capitaux propres, sans reclassement possible ultérieurement en résultat net. Dans l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, ces écarts actuariels sont inscrits sur une ligne spécifique, pour leur montant net d'impôt, dans les « gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

Les hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des indemnités de départ en retraite sont les suivantes :

- Age de départ en retraite : 67 ans
- Taux des charges sociales : de 37% à 43% selon les établissements
- Augmentation des salaires : 2%
- Taux d'actualisation : 2%
- Table de mortalité : TD 88-90

Le taux d'actualisation retenu pour le calcul en 2014 de la provision pour indemnités de départ en retraite s'élève à

2% alors qu'en 2013, il était de 2.5% : ce taux est en adéquation avec l'évolution des indices iBoxx, Bloomberg et des OAT supérieurs à 10 ans au 31 décembre 2014.

Le groupe a considéré que l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2008 sur la modernisation du marché du travail, et en particulier son article 11, ne s'appliquait pas aux cas de départ en retraite à l'initiative du salarié et n'avait en conséquence pas d'incidence sur le calcul des engagements de retraite.

Il n'existe pas au sein du Groupe de régimes d'avantages au personnel à cotisations définies.

4.13 Autres provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

4.14 Impôts

Depuis le 1^{er} août 1999, les sociétés BERNARD LOISEAU SA, SARL AU PAYS DE BRESSE et SA TANTE MARGUERITE bénéficient du régime d'intégration fiscale. Et depuis le 1^{er} janvier 2005, BL Organisation fait partie de ce groupe d'intégration fiscale.

Le groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément à la législation fiscale en vigueur.

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition adoptés ou quasi-adoptés.

Les effets dus aux changements des taux d'impôts sont pris en compte lors de l'exercice au cours duquel le changement de taux est annoncé.

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires sauf si l'impôt différé est généré par un écart d'acquisition non déductible fiscalement ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction.

Il n'est constaté d'impôt différé actif sur les différences temporelles déductibles et les déficits reportables que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles et ces déficits reportables pourront être imputés sera disponible. L'horizon de temps retenu pour l'estimation des bénéfices futurs est au plus de 4 ans étant précisé qu'une revue des prévisions et hypothèses utilisées est réalisée annuellement.

La charge d'impôt est constatée en état du résultat global sauf si elle concerne des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce cas, elle est aussi comptabilisée en capitaux propres.

Conformément à la norme IAS 12, les impôts courants et impôts différés ne sont pas actualisés.

4.15 Subventions et crédits d'impôts

Plusieurs sociétés du groupe bénéficient de crédits d'impôt apprentissage (2 K€ au titre de 2014) et de crédits d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (154 K€ au titre de 2014). Ces crédits d'impôt entrent dans le champ d'application d'IAS 20 puisqu'ils n'entraînent pas une réduction du résultat imposable et que la créance sur l'Etat est indépendante du fait qu'il existe un résultat bénéficiaire imposable. Ils s'analysent comme une subvention publique représentant l'aide fournie par les pouvoirs publics (IAS 20.3). En terme de présentation, ils sont présentés comme une subvention liée au résultat, c'est-à-dire en réduction des charges auxquelles ils sont liés selon IAS 20.29 (au cas présent, en réduction des charges de personnel).

4.16 Contribution économique territoriale (C.E.T)

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales

françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par la Contribution Economique Territoriale (C.E.T) qui comprend deux nouvelles cotisations:

- La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières de l'ancienne taxe professionnelle ;
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

Conformément à l'analyse réalisée au cours des exercices précédents, le groupe Bernard Loiseau comptabilise les deux composantes de la C.E.T en charges opérationnelles sans changement par rapport au classement retenu précédemment.

4.17 Informations sectorielles

En application de la norme IFRS 8, les secteurs opérationnels du groupe Bernard Loiseau sont :

- Bourgogne :

- . Saulieu : Relais & Châteaux et exploitation de la marque Bernard Loiseau
 - Bernard Loiseau SA (Relais Bernard Loiseau) au 2 rue d'Argentine, 21210 Saulieu dont les deux activités principales sont la restauration et l'hôtellerie de luxe,
 - Bernard Loiseau Organisation SARL, au 4 rue d'Argentine à Saulieu qui a une activité de consulting culinaire.

- . Beaune : Restaurant Loiseau des Vignes 31 Rue Maufoux 21200 Beaune, dont le fonds de commerce a été acquis en avril 2007 et dont l'activité a commencé mi-juillet 2007.

- . Dijon : restaurant Loiseau des Ducs, 3 Rue Vauban 21000 Dijon, dont le fonds de commerce a été acquis en mai 2013 et dont l'activité a commencé mi-juillet 2013, ainsi que le bar à vins La part des anges, 7 Rue Vauban 21000 DIJON dont le fonds de commerce a été acquis en juillet 2014 et dont l'activité a commencé en juillet 2014.

- Paris :

- Restaurant Tante Marguerite au 5 Rue de Bourgogne 75007 Paris
- Restaurant Tante Louise 41 Rue Boissy d'Anglas 75008 Paris

4.18 Gestion des risques

Compte tenu de son activité et de ses modes de financement, le groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés de types options, swaps ou contrats à terme. Il est par ailleurs peu exposé aux différentes natures de risque financier.

Risque de taux d'intérêt

Les risques de taux d'intérêt liés au financement du groupe sont peu significatifs. Le capital restant dû sur les emprunts auprès des établissements de crédit représente 1 296 K€. Aucune sensibilité aux variations des taux d'intérêts n'est susceptible d'impacter le coût brut de l'endettement financier ; les six emprunts en cours étant respectivement à taux fixe à 3.55%, 4.61%, 2.75%, 1.80%, 1.80% et 1.65 %.

Concernant les actifs détenus portant intérêts, l'impact d'une fluctuation des taux d'intérêt du marché est limité sur la trésorerie opérationnelle du groupe. L'impact est susceptible d'être plus significatif sur le résultat du Groupe, même si les placements concernent essentiellement des produits de trésorerie court terme, dont la rémunération varie peu : sur ce plan, le groupe analyse et calcule périodiquement l'impact sur le résultat d'une modification spécifique des taux d'intérêt.

Risque de change

Compte tenu de la nature de l'activité et du mode de règlement des clients, le risque de change est non significatif.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements.

Le groupe est exposé aux risques afférents aux actifs financiers tels que les créances commerciales, les placements de trésorerie et les disponibilités.

La gestion du risque pour les placements de trésorerie et les disponibilités s'effectue en sélectionnant des institutions financières bénéficiant d'une notation financière élevée, et en répartissant ses actifs sur plusieurs établissements financiers. Les placements de trésorerie sont des placements à court terme, aisément convertibles et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur.

Compte tenu du montant limité des créances commerciales, du niveau élevé de solvabilité de ses principaux clients et des procédures de gestion des risques commerciaux en vigueur, le groupe estime qu'il n'est pas exposé à un risque élevé de défaillance de ses clients. Les prestations sont réglées principalement en espèce, par chèque ou au moyen de cartes de crédit renommées.

Risque de liquidité

Eu égard à la nature et aux montants de sa trésorerie et de ses emprunts, le groupe estime ne pas présenter de risques de liquidité. La gestion prudente de ce risque opérée par le groupe implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et d'être à même de dénouer rapidement les placements de trésorerie.

Au 31/12/2014 En K€	Emprunts	Fournisseurs	Autres passifs courants	Total
Echu	2			2
Inférieur à 3 mois	70	588	1 472	2 130
3 à 12 mois	214		198	412
1 à 5 ans	827			827
Supérieur à 5 ans	187			187
Total	1 300	588	1 670	3 558

Au 31/12/2013 En K€	Emprunts	Fournisseurs	Autres passifs courants	Total
Echu	3			3
Inférieur à 3 mois	64	569	1 393	2 026
3 à 12 mois	170		176	346
1 à 5 ans	668			668
Supérieur à 5 ans	174			174
Total	1 079	569	1 569	3 217

Risque de capital

Les distributions de dividendes sont décidées chaque année en fonction des résultats du groupe.

La société Bernard Loiseau SA consolide des sociétés dont les comptes sociaux présentent des capitaux propres au moins égaux à la moitié du capital social au 31 décembre 2014, à l'exception :

- de la société SA Tante Marguerite qui exploite le fonds de commerce du restaurant Tante Marguerite. Une assemblée générale mixte a été convoquée le 24 mai 2012 pour confirmer la poursuite d'activité de ce restaurant,
- et de la SARL Loiseau des Ducs.

Bernard Loiseau SA gère son capital en limitant le recours à l'endettement.

4.19 Engagement hors bilan relatif aux droits individuels à la formation

Au niveau groupe, les engagements relatifs aux droits individuels à la formation au 31/12/2014 représentent 6 194 heures, dont 6 194 heures n'ont pas donné lieu à demande.

4.20 Parties liées et rémunérations allouées aux dirigeants mandataires sociaux

En application de la norme IAS 24, il n'y a pas eu de transactions avec les parties liées à l'exception des missions exceptionnelles confiées à Madame Bérangère Loiseau et au titre desquelles, en 2014, il a été comptabilisé une charge de 8 K€ hors taxe.

5. NOTES SUR L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE

Les montants sont exprimés en K€

5.1 Etat des Goodwill et de l'actif immobilisé

2014	Valeur brute début d'exercice	Acquisitions	Cessions/Mises au rebut et autres	Transferts	Valeur brute fin d'exercice
Goodwill	1 360	60			1 420
Marques	638				638
Autres immobilisations incorporelles	105	13	-1		117
Terrains	518	11			529
Constructions et agencements	12 313	714		202	13 229
Installations techniques, matériel et outillage.	3 095	203	-47		3 251
Autres immobilisations corporelles	2 062	271	-42	2	2 293
Immobilisations corporelles en cours et acomptes sur immobilisations	204	99		-204	99
Immobilisations corporelles	18 192	1 298	-89	0	19 401
Participations dans des entreprises associées	0				0
Autres participations	0				0
Prêts et autres immobilisations financières	103	112	-23		192
Immobilisations financières	103	112	-23		192
Actifs financiers disponibles à la vente	90				90
Total général	20 488	1 483	-113		21 858

2013	Valeur brute début d'exercice	Acquisitions	Cessions/Mises au rebut et autres	Transferts	Valeur brute fin d'exercice
Goodwill	1 340	20	0		1 360
Marques	638	0	0		638
Autres immobilisations incorporelles	89	16	0		105
Terrains	518	0	0		518
Constructions et agencements	11 924	389	0		12 313
Installations techniques, matériel et outillage.	2 751	373	-29		3 095
Autres immobilisations corporelles	1 880	191	-11	2	2 062
Immobilisations corporelles en cours et acomptes sur immobilisations	2	204	0	-2	204
Immobilisations corporelles	17 075	1 157	-40	0	18 192
Participations dans des entreprises associées	0	0	0		0
Autres participations	0	0	0		0
Prêts et autres immobilisations financières	103	8	-8		103
Immobilisations financières	103	8	-8		103
Actifs financiers disponibles à la vente (1)	90				90
Total général	19 335	1 201	-48		20 488

Le poste Goodwill comprend en 2014 :

2014	Valeur brute	Valeur nette
Goodwill « SAS Tante Louise »	585	585
Goodwill « SA Tante Marguerite »	455	455
Goodwill « SA Loiseau des Vignes »	300	300
Goodwill « SARL Loiseau des Ducs » acquis en 2013	20	20
Goodwill « Part des Anges » acquis en 2014	60	60
Total	1 420	1 420

Le poste Goodwill comprend en 2013 :

2013	Valeur brute	Valeur nette
Goodwill « SAS Tante Louise »	585	585
Goodwill « SA Tante Marguerite »	455	455
Goodwill « SA Loiseau des Vignes »	300	300
Goodwill « SARL Loiseau des Ducs » acquis en 2013	20	20
Total	1 360	1 360

5.2 Etat des amortissements

2014	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Transferts	Montant Fin d'exercice
Goodwill	0				0
Marques	0				0
Autres immobilisations incorporelles	62	11	-1		72
Immobilisations corporelles					
Constructions et agencements	7 512	443			7 955
Installations techniques, matériel et outillage	2 389	168	-47		2 510
Autres immobilisations corporelles	1 105	200	-41		1 264
Sous total	11 006	811	-88	0	11 729
Total	11 068	822	-89	0	11 801

2013	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Transferts	Montant Fin d'exercice
Goodwill	0	0	0		0
Marques	0	0	0		0
Autres immobilisations incorporelles	51	11	0		62
Immobilisations corporelles					
Constructions et agencements	7 090	422			7 512
Installations techniques, matériel et outillage	2 273	143	-27		2 389
Autres immobilisations corporelles	929	185	-9		1 105
Sous total	10 292	750	-36	0	11 006
Total	10 343	761	-36	0	11 068

5.3 Actifs financiers disponibles à la vente

La SAS Newcore était considérée jusqu'au 31 décembre 2009 comme une entreprise associée au sein de laquelle le Groupe ne détenait pas le contrôle, mais sur laquelle il exerçait une influence notable.

La société ayant été sortie du périmètre de consolidation au 31 décembre 2009, les titres de Newcore ont été repris à l'actif de Bernard Loiseau à leur juste valeur à la date de déconsolidation et comptabilisés en actifs disponibles à la vente.

Au 31 décembre 2014, compte tenu des informations financières que nous détenons de cette société, tel que le montant de ses capitaux propres inférieur à la moitié du capital social, nous avons procédé à une dépréciation complémentaire de ces actifs disponibles à la vente de 10 K€, soit une dépréciation totale de 78% de la valeur nette de ces actifs dans les comptes consolidés.

La dépréciation de l'exercice a été comptabilisée en autres charges financières dans l'état du résultat net 2014.

	31/12/2014			31/12/2013
	brut	Dépréciation	net	Net
Titres de la SAS Newcore	90	70	20	30
Total	90	70	20	30

5.4 Stocks et en cours

Ils se décomposent de la manière suivante :

	31/12/2014			31/12/2013
	brut	Dépréciation	net	Net
Liquides et solides	670	0	670	634
Marchandises	147	5	142	153
Total	817	5	812	787

5.5 Clients et comptes rattachés

	31/12/2014	31/12/2013
Clients et comptes rattachés < 1 an	208	123
Clients et comptes rattachés > 1 an		
Pertes de valeur	-6	-7
Total	202	116

5.6 Autres actifs courants

	31/12/2014	31/12/2013
Personnel et comptes rattachés (1)	2	5
TVA	48	44
Avances et acomptes fournisseurs	45	39
Produits à recevoir des prestations de consulting	137	94
Charges constatées d'avance	111	112
Autres créances	5	23
Compte courant Newcore (2)	84	82
Total	432	399

(1) Il s'agit principalement des indemnités à recevoir au titre des contrats aidés.

(2) Avance en compte courant bloquée au 31 décembre 2011 et classée depuis 2012 en autres actifs courants.

5.7 Antériorité des actifs nets non dépréciés

2014	Net au 31/12/14	CCA	Total créances non échues	Total créances échues	Entre 30 et 60 jours	Entre 61 et 90 jours	Entre 91 et 180 jours	Entre 181 et 360 jours	Plus de 360 jours
Créance carry Back (1)	11		11						
Clients et comptes rattachés (2)	202		158	44	23	21	0	0	0
Autres actifs courants									
Personnel et comptes rattachés (*)	2		2						
TVA	48		48						
Avances et acomptes fournisseurs	45		45						
Produits à recevoir des prestations de consulting	137		137						
Charges constatées d'avances	111	111							
Créances diverses	5		5						
Compte courant Newcore	84		84						
Total autres actifs courants (3)	432	111	321	0	0	0	0	0	0
Total général (1)+(2)+(3)	645	111	490	44	23	21	0	0	0

2013	Net au 31/12/13	CCA	Total créances non échues	Total créances échues	Entre 30 et 60 jours	Entre 61 et 90 jours	Entre 91 et 180 jours	Entre 181 et 360 jours	Plus de 360 jours
Créance carry Back (1)	11		11						
Clients et comptes rattachés (2)	116		95	21	14	7	0	0	
Autres actifs courants									
Personnel et comptes rattachés (*)	5		5						
TVA	44		44						
Avances et acomptes fournisseurs	39		39						
Produits à recevoir des prestations de consulting	94		94						
Charges constatées d'avances	112	112							
Créances diverses	23		23						
Compte courant Newcore	82		82						
Total autres actifs courants (3)	399	112	287	0	0	0	0	0	0
Total général (1)+(2)+(3)	526	112	393	21	14	7	0	0	0

(*) Il s'agit principalement de la prime à l'emploi et les contrats aidés

Les créances clients non échues correspondent principalement à des clients recouchants à l'hôtel le 31 décembre et à des forfaits en attente de remboursement par les Relais & Châteaux.

5.8 Trésorerie et équivalents

En K€	Nature	Valeur Historique au 31/12/2014	Valeur dans l'état de situation financière au 31/12/2014	Valeur de marché (Juste valeur) au 31/12/2014
Disponibilités	Comptes courants et comptes à terme	2 906	2 906	2 906
Placement Cardif SICAV	Placements monétaires	0	0	0
Trésorerie et équivalents		2 906	2 906	2 906
Agios et découverts				0
Trésorerie nette au tableau de flux				2 906

5.9 Autres passifs courants

	31/12/2014	31/12/2013
Avances et acomptes clients	395	298
Personnel et organismes sociaux	1 156	1 149
TVA	78	51
Autres dettes fiscales et sociales	13	19
Produits constatés d'avance	26	25
Autres dettes	2	0
Total	1 670	1 542

5.10 Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
1. Actions/parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	1 432 100	1,25€
2. Actions /parts sociales émises pendant l'exercice		
3. Actions/parts sociales remboursées pendant l'exercice.		
4. Actions/parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1 432 100	1,25€

Note : L'assemblée générale du 16/05/2014 a autorisé le conseil d'administration de BERNARD LOISEAU SA à acheter ou vendre des titres de la société. Celle-ci détient 21 354 actions en auto-contrôle au 31/12/2014.

5.11 Etat des provisions

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Provisions à long terme				
Provisions pour impôts	12		-5	7
Autres provisions (retraite)	114	16		130
Total des provisions à long terme	126	16	-5	137
Provisions à court terme				
Provision pour impôts	5	5	-5	5
Autres provisions	0	0	0	0
Total des provisions court terme	5	5	-5	5
Total général	131	21	-10	142
Dont dotations, reprises et IS				
- d'opérationnel courant		16	0	
- d'opérationnel non courant				
- financière		0		
- Charge d'impôt		5	-10	

5.12 Information sectorielle relative à l'état de situation financière et à l'état du résultat net en K€ :

L'information sectorielle selon les deux secteurs opérationnels Bourgogne et Paris est la suivante :

2014	Bourgogne	Paris	Total 2014
Goodwill	380	1 040	1 420
Marques	638	0	638
Immobilisations corporelles nettes	6 612	1 060	7 672
Stock et en cours	712	100	812
Trésorerie et équivalents	2 815	91	2 906
Actifs courants	4 265	281	4 546
Passifs non courants	970	181	1 151
Passifs courants	2 044	505	2 549

2014	Bourgogne	Paris	Total 2014
Chiffre d'affaires	7 817	2 204	10 021
Dont Restauration	5 977	2 204	8 181
Hôtellerie	1 170		1 170
Autres	670		670
Résultat opérationnel	361	-312	49
Résultat net avant résultats des sociétés mises en équivalence	316	-249	67
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	-	-	-
Résultat net consolidé	316	-249	67

Les acquisitions d'immobilisations corporelles de l'exercice 2014 s'élèvent à 1 298 K€ dont 1 159 K€ concerne le secteur de la Bourgogne et 139 K€ concerne Paris.

2013	Bourgogne	Paris	Total 2013
Goodwill	320	1 040	1 360
Marques	638	0	638
Immobilisations corporelles nettes	6 077	1 109	7 186
Stock et en cours	677	110	787
Trésorerie et équivalents	3 314	124	3 438
Actifs courants	4 541	350	4 891
Passifs non courants	661	307	968
Passifs courants	1 866	514	2 380

2013	Bourgogne	Paris	Total 2013
Chiffre d'affaires	7 158	2 582	9 740
Dont Restauration	5 474	2 582	8 056
Hôtellerie	1 074		1 074
Autres	610		610
Résultat opérationnel	-34	-2	-36
Résultat net avant résultats des sociétés mises en équivalence	18	-9	9
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	-	-	-
Résultat net consolidé	18	-9	9

Les acquisitions d'immobilisations corporelles de l'exercice 2013 s'élèvent à 1 157 K€ dont 1 073 K€ concerne le secteur de la Bourgogne et 84 K€ concerne Paris.

6. Notes sur l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

6.1 Chiffre d'affaires

	2014	2013
Chiffre d'affaires	10 021	9 740
Dont Restauration	8 181	8 056
Hôtellerie	1 170	1 074
Autres	670	610

Le chiffre d'affaires consolidé en 2014 est de 10 021 K€, contre 9 740 K€ en 2013, soit une augmentation de 2,9%.

6.2 Charges de personnel

	2014	2013
Salaires et indemnités bruts	3 583	3 521
Charges sociales	1 445	1 412
Total charges de personnel (1)	5 028	4 933
Engagements de retraite (2)	130	114

(1) Charges inscrites en état du résultat global.

(2) Engagements inscrits au passif de l'état de situation financière en provision à long terme.

6.3 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation concernent principalement la production immobilisée correspondant aux temps consacrés par la Directrice Générale et le responsable de l'entretien pour les aménagements d'un nouveau réfectoire, des bureaux administratifs, d'une salle de réunion et de quelques travaux d'agencements et d'aménagements dans les chambres de l'hôtel du Relais Bernard Loiseau.

6.4 Autres produits et charges opérationnelles

Les autres charges opérationnelles correspondent à la valeur nette comptable des immobilisations mises au rebut.

6.5 Impôts

a- Rationalisation de l'impôt

Résultat consolidé avant impôt	42
Résultat des sociétés mises en équivalence	0
Résultat comptable avant impôts et résultats des sociétés mises en équivalence	42
Taux de l'impôt	33.33 %
Charge d'impôt théorique (charge)	14
Différences permanentes	-49
Autres	10
Impôt réel (produit)	-25

b- Ventilation de la charge d'impôt :

Impôts différés (produit)	- 63 K€
Reprise provision impôt pour étalement des produits d'assurance	- 5 K€
Impôts exigibles	43 K€
Produit d'impôts	25 K€

Dont 43 K€ (charge) imputable à des éléments du résultat opérationnel courant.

Le poste Impôts différés actifs et la créance de Carry Back figurant à l'état de situation financière avec un montant de 204 K€ correspond aux autres différences temporaires pour 204 K€.

7. Résultats par action

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
Nombre d'actions en circulation	1 432 100	1 432 100
Nombre d'actions total en circulation (hors titres en autocontrôle)	1 410 746	1 412 608
Résultat opérationnel consolidé en K€	49	-33
Résultat net consolidé en K€	67	9
Résultat opérationnel consolidé par action en euros	0.04	-0.03
Résultat net consolidé par action en euros	0.05	0.01
Résultat net dilué par action en euros	0.05	0.01
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres par action en euros	0.04	0.00
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres dilué par actions en euros	0.04	0.00

8. Rapprochement du nombre d'actions en circulation entre le début et la fin de l'exercice

	<u>Au 01/01/2014</u>	<u>Variation</u>	<u>Au 31/12/2014</u>
Nombre d'actions total en circulation hors actions auto-détenues	1 412 608	-1 862	1 410 746

	<u>Au 01/01/2013</u>	<u>Variation</u>	<u>Au 31/12/2013</u>
Nombre d'actions total en circulation hors actions auto-détenues	1 414 055	-1 447	1 412 608

9. Dettes financières

Les emprunts en cours de remboursement sont :

- Un premier emprunt de 250 K€ contracté par la société SCI Dumaine en 2005, sur une durée de 15 ans, avec un taux d'intérêt fixe de 3.55%, et dont le capital restant dû au 31/12/2014 est de 116 K€,
- Un deuxième emprunt de 400 K€ contracté par la société SAS Tante Louise en 2009, sur une durée de 7 ans, avec un taux fixe de 4.61%, et dont le capital restant dû au 31/12/2014 est de 97 K€,
- Un troisième emprunt de 400 K€ contracté par la société SA Tante Marguerite en 2011 pour financer les travaux de réaménagement et de mise aux normes engagés en 2010, sur une durée de 7 ans, avec un taux fixe de 2.75%, et dont le capital restant dû au 31/12/2014 est de 186 K€,
- Un quatrième emprunt de 400 K€ contracté par la société Loiseau des Ducs en 2013, sur une durée de 7 ans, avec un taux fixe de 1.80%, et dont le capital restant dû au 31/12/2014 est de 318 K€,
- Un cinquième emprunt de 145 K€ contracté par la société Loiseau des Ducs 2013, sur une durée de 7 ans, avec un taux fixe de 1.80%, et dont le capital restant dû au 31/12/2014 est de 125 K€,
- Un sixième emprunt de 480 K€ a été contracté par la SCI Dumaine en juin 2014 pour financer l'acquisition d'un immeuble situé à Dijon, 5 et 7 rue Vauban, sur une durée de 7 ans, avec un taux fixe de 1.65%, et dont le capital restant dû au 31/12/2014 est de 453 K€.

Ces 6 emprunts ne sont pas assortis de covenants bancaires.

La quote-part des dettes financières à moins de 1 an est de 282 K€.

10. Engagements hors bilan

- Dettes garanties par des sûretés réelles

En K€	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit	852
Total	852

- Nature des sûretés réelles consenties

Au niveau de la SAS Tante Louise, un emprunt dont le solde au 31/12/2014 est de 97 K€ consenti par le Crédit Mutuel a fait l'objet d'un nantissement du fonds de commerce dudit restaurant.

Au niveau de la SCI, un emprunt dont le solde au 31/12/2014 est de 116 K€ consenti par le Crédit Lyonnais a fait l'objet de prises d'hypothèques en 2005.

Au niveau de la SA Tante Marguerite, un emprunt dont le solde au 31/12/2014 est de 186 K€ consenti par le Crédit Lyonnais a fait l'objet d'une part d'un nantissement du fonds de commerce du restaurant Tante Marguerite, et d'autre part d'une garantie par acte séparé. Cette garantie consiste au blocage des comptes courants d'associés de la société Bernard Loiseau SA dans les comptes de la société SA Tante Marguerite à hauteur de 400 K€ durant deux ans, puis 300 K€ durant deux ans, puis 100 K€ durant les trois ans restant.

Au niveau de la SCI, un emprunt dont le solde au 31/12/2014 est de 453 K€ consenti par la société Générale a fait l'objet d'un nantissement de compte de titres financiers à hauteur de 250 K€ pour une durée de 6 ans.

Au niveau des autres sociétés du groupe Bernard Loiseau, les sûretés réelles données en garantie des emprunts ont été levées suite au remboursement de 2003. Seuls les nantissements sur fonds de commerce dont l'extinction est automatique après dix ans subsistent.

11. Honoraires des commissaires aux comptes

	Mazars	Auditis	Total
	Montant K€ (HT)	Montant K€ (HT)	Montant K€ (HT)
	2014	2014	2014
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés			
Bernard Loiseau SA	14	14	28
Tante Louise SAS	5		5
Loiseau des Vignes SA	4		4
Tante Marguerite SA	4		4
<i>Sous-total</i>	27	14	41
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes	0	0	0
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	0	0	
TOTAL	27	14	41

	Mazars	Auditis	Total
	Montant K€ (HT)	Montant K€ (HT)	Montant K€ (HT)
	2013	2013	2013
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés			
Bernard Loiseau SA	14	14	28
Tante Louise SAS	5		5
Loiseau des Vignes SA	4		4
Tante Marguerite SA	4		4
<i>Sous-total</i>	27	14	41
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes	0	0	0
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	0	0	0
TOTAL	27	14	41

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Bernard LOISEAU SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Nouvelles normes, nouveaux amendements et nouvelles interprétations applicables en 2014 » de la note E - 1 aux états financiers qui expose les nouveaux textes du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne que votre société a appliqués à compter du 1er janvier 2014.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le paragraphe « Nouvelles normes, nouveaux amendements et nouvelles interprétations applicables en 2014 » de la note E - 1 aux états financiers expose les nouveaux textes du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne que votre société a appliqués à compter du 1er janvier 2014.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné l'information donnée à ce titre dans la note E - 1 aux états financiers.

- La Direction procède systématiquement, et à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et des marques et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note E - 4.4 aux états financiers.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les données et hypothèses retenues et nous avons vérifié que la note E - 4.4 donne une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

- La note E - 4.7 aux états financiers expose par ailleurs les méthodes comptables relatives à l'évaluation des actifs financiers disponibles à la vente.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société et des estimations significatives utilisées pour l'arrêté des comptes, nous avons revu, sur la base des éléments disponibles à ce jour, l'approche retenue et nous avons apprécié les évaluations qui en résultent. Ces travaux nous ont permis de vérifier le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus ainsi que des informations fournies dans la note de l'annexe et de nous assurer du caractère raisonnable des estimations utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Annecy-le-Vieux et Dijon, le 14 avril 2015

Les Commissaires aux comptes

Auditis

Philippe Dandon

Mazars

Alain Chavance

COMPTES SOCIAUX BERNARD LOISEAU SA

BILAN ACTIF (en K€)

	31/12/2014			31/12/2013
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Immobilisations incorporelles	735	64	671	671
Immobilisations corporelles	7 291	5 705	1 586	1 386
Immobilisations financières	1 483	116	1 367	1 294
Total actif immobilisé	9 509	5 885	3 624	3 351
Stocks et en cours	581	5	576	574
Avances et acomptes versés sur commandes	29		29	31
Créances clients et comptes rattachés	157	3	154	65
Impôts sur les bénéfiques	113		113	110
Autres créances et comptes de régularisations	1 997		1 997	1 503
Valeurs mobilières de placement	0		0	418
Disponibilités	2 445		2 445	2 717
Total actif circulant	5 322	8	5 314	5 418
Total Actif	14 831	5 893	8 938	8 769

BILAN PASSIF (en K€)

	NET 31/12/2014	NET 31/12/2013
Capital social	1 790	1 790
Primes d'émission, fusion	3 306	3 306
Réserve légale	179	179
Autres réserves	155	119
Report à nouveau	4	36
Résultat exercice	299	60
Capitaux propres	5 733	5 490
Provisions	221	138
Emprunts et dettes financières	1 529	1 798
Avances et acomptes reçus	310	244
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	305	282
Dettes fiscales et sociales	756	779
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	59	20
Autres dettes	25	18
Total dettes	2 984	3 141
Total Passif	8 938	8 769

COMPTE DE RÉSULTAT (en K€)

	2014	2013	Variation en K€
Chiffre d'affaires net	5 391	5 183	208
Production immobilisée	52	29	23
Subvention d'exploitation	0	8	-8
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transfert de charges	208	229	-21
Total des produits d'exploitation	5 651	5 449	202
Achats consommés	-1 063	-1 156	93
Autres charges d'exploitation	-1 634	-1 641	7
Impôts, taxes et versements assimilés	-149	-155	6
Charges de personnel	-2 815	-2 882	67
Dotations aux amortissements	-256	-235	-21
Dotations dépréciations et provisions	-1	0	-1
Total des charges d'exploitation	-5 918	-6 069	151
Résultat d'exploitation	-267	-620	353
Produits financiers	601	686	-85
Charges financières	-78	-68	-10
Résultat financier	523	618	-95
Résultat courant avant impôts	256	-2	258
Produits exceptionnels	73	36	37
Charges exceptionnelles	-1	0	-1
Résultat exceptionnel	72	36	36
Impôts sur les résultats	-29	26	-55
Résultat Net	299	60	239

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2014, dont le total est de 8 938 K€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste avec un bénéfice de 299 K€.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/14 au 31/12/14.

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 3 avril 2015, et seront proposés à l'approbation de l'Assemblée générale prévue le 29 mai 2015.

A. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes sociaux de BERNARD LOISEAU SA font ressortir un résultat net positif après impôt de 298 597,04 €.

Le Conseil d'Administration, après avoir constaté que le report à nouveau créditeur au 31 décembre 2014 s'élevait à 4 003,17 euros, propose à l'Assemblée Générale, de l'affecter en totalité en autres réserves, ces dernières étant portées de 155 005,83 euros à 159 009,00 euros, étant précisé que la réserve légale s'élève à 179 012,50 euros.

Après avoir constaté que les comptes sociaux de BERNARD LOISEAU SA font ressortir au 31 décembre 2014 un bénéfice net de 298 597,04 euros, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale qu'une somme de 57 284 euros, soit 0.04 euros par action, soit distribuée à titre de dividende aux actionnaires et que le solde soit affecté en report à nouveau.

B. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ET POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE

Il n'existe pas d'événements significatifs intervenus au cours de l'exercice et postérieurement à la clôture et qui ont un impact significatif sur les comptes de l'exercice.

C. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été établis selon les normes comptables françaises issues du règlement ANC 2014-03 relatif au Plan Comptable Général homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014, et codifié aux articles L123-12 à L123-28 et R.123 à 172 à R123-208 du Code de Commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes comptables adoptées en 2014 sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Les frais financiers ne sont pas immobilisés. Chacun des composants identifiés d'une immobilisation fait l'objet d'une comptabilisation et d'amortissements séparés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité.

- Terrains	non amortis
- Constructions	40 à 50 ans
- Agencements constructions (second œuvre)	25 ans
- Agencements et aménagements des constructions	10 à 20 ans
- Petits agencements	4 à 10 ans
- Installations techniques	4 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels	3 à 15 ans
- Installations générales	5 à 10 ans
- Matériel de transport	5 à 8 ans
- Mobilier	5 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 4 ans

Les fonds commerciaux sont valorisés à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

2. Perte de valeur des actifs

Le fonds commercial est valorisé à sa valeur d'apport. Chaque année, sa valeur d'inventaire est comparée à sa valeur actuelle. La valeur actuelle est déterminée par référence aux critères habituellement retenus dans la restauration et aux perspectives d'avenir sur la base d'une approche de valorisation par les cash-flows futurs actualisés à un taux de 9.30%. La valeur actuelle du fonds commercial étant supérieure à la valeur comptable nette au 31 décembre 2014, il n'y a pas lieu de constater une dépréciation à cette date.

3. Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire (définie par l'entreprise) est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire des titres est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation tels que l'actif net à la clôture de l'exercice corrigé des éventuelles plus values latentes, la rentabilité des sociétés concernées, leurs perspectives d'avenir et leur valeur d'utilité pour le groupe.

4. Stocks

Les stocks sont constitués principalement des liquides et solides nécessaires à la réalisation de l'activité courante (restaurant et hôtel) et de marchandises vendues en boutique, et sont évalués suivant un relevé physique et chiffrés au prix moyen pondéré.

Les frais financiers ne sont pas capitalisés dans la valorisation des stocks.

Les stocks sont dépréciés si la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable.

6. Dettes fiscales

Depuis le 1^{er} août 1999, les sociétés BERNARD LOISEAU SA, SARL AU PAYS DE BRESSE et SA TANTE MARGUERITE bénéficient du régime d'intégration fiscale. Et depuis le 1^{er} janvier 2005, BLO fait partie de ce groupe d'intégration fiscale.

Les modalités de répartition de l'impôt entre les sociétés concernées conduisent à une charge d'impôt dans les filiales (Au Pays de Bresse et Tante Marguerite) identique à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration. La société mère enregistre quant à elle le solde par rapport au résultat d'ensemble, et constitue, le cas échéant, une provision lorsque la restitution des économies d'impôt aux filiales déficitaires est probable.

La société SA Tante Marguerite ayant un résultat fiscal déficitaire en 2014, une provision d'impôt a été constatée pour un montant de 83 K€ au 31 décembre 2014.

7. Engagements en matière de retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière ne sont pas comptabilisés dans les comptes sociaux. Ils font par contre l'objet d'une évaluation actuarielle, conforme aux dispositions de la norme IAS 19. Le montant global des droits acquis au 31/12/2014 s'élève à 115 K€.

8. Nature des sûretés consenties

Néant.

9. Engagement hors bilan relatif aux droits individuels à la formation

Les engagements relatifs aux droits individuels à la formation au 31/12/2014 représentent 3 849 heures.

10. Provisions

Les provisions pour risques et les provisions pour charges sont évaluées en fonction du risque connu à la clôture de l'exercice des litiges et charges ayant leur origine avant la clôture de l'exercice 2014.

Ces provisions sont déterminées en fonction du risque estimé sur la base de dossiers techniques.

11. Fiscalité latente

Aucun élément significatif n'est à mentionner.

D. NOTES SUR LE BILAN

Les montants sont exprimés en K€.

1. Etat de l'actif immobilisé

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Transfert de compte à compte	Montant fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	725	11	-1		735
Terrains et agencements	370	3			373
Constructions, installation générale, agencement	3 669	153	0		3 822
Installations techniques, matériel et outillage industriel	2 366	139	-43		2 462
Matériel de transport, informatique, mobilier et autres	523	52	-42	2	535
Acompte sur immobilisations	2	99		-2	99
Total des immobilisations corporelles	6 930	446	-85	0	7 291
Autres participations	1 125				1 125
Prêts et autres immobilisations financières	269	112	-23		358
Total des immobilisations financières	1 394	112	-23	0	1 483
Total des immobilisations	9 049	569	-109	0	9 509

Note : Les diminutions sont constituées de cessions ou de mise au rebut.

2. Etat des amortissements

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	54	11	-1	64
Terrains et agencements	363	2	0	365
Constructions, installation générale, agencement	2 763	119	0	2 882
Installations techniques, matériel et outillage	2 038	81	-43	2 076
Autres immobilisations corporelles	380	43	-41	382
Immobilisations corporelles	5 544	245	-84	5 705
TOTAL GÉNÉRAL	5 598	256	-85	5 769

3. Etat des provisions

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Provisions				
Provisions pour litiges				
Provisions amendes et pénalités				
Provisions pour impôts	138	83		221
Provisions grosses réparations				
Autres provisions				
Sous total	138	83	0	221
Dépréciations				
Des immobilisations				
Incorporelles				
Corporelles				
Titres équivalents				
Financières	100	16		116
Des stocks et en cours	7		-2	5
Des comptes clients	5	1	-3	3
Autres				
Sous total	112	17	-5	124
Total général	250	100	-5	345
Dont dotations, reprises et IS				
- d'exploitation		1	-5	
- financières		16		
- exceptionnelles				
- Impôt sur les sociétés		83		

Les provisions reprises parce qu'utilisées sont de 0 K€.

Les provisions reprises parce que devenues sans objet s'élèvent à 5 K€.

4. Stocks et en cours

Ils se décomposent de la manière suivante :

	31/12/2014			31/12/2013
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Liquides et solides	449		449	432
Marchandises	132	-5	127	142
Total	581	-5	576	574

5. Etat des échéances, des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A – 1 AN	A + 1 AN
Créances rattachées à participation			
Prêts			
Autres immobilisations financières (1)	358		358
Clients douteux ou litigieux	2	2	
Autres créances clients	155	155	
Personnel et comptes rattachés			
Organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques			
Impôts sur les bénéfices	113	102	11
TVA	36	36	
Groupes et associés (Note 6)	1 876	1 876	
Débiteurs divers	5	5	
Charges constatées d'avance	80	80	
TOTAUX	2 625	2 256	369
- prêts accordés en cours d'exercice	4		
- remboursements obtenus en cours d'exercice	4		
- prêts et avances consentis aux associés			

(1) Correspond principalement à des dépôts et cautionnements dont 159 K€ de cautionnement chez la SCI DUMAINE et au contrat de liquidité pour 198 K€.

Etat des dettes	Montant Brut	A – 1 AN	DE 1 A 5	A + 5 ANS
Emprunts et dettes à – 2 ans	0	0		
Etablissements de crédit à + 2 ans				
Dettes rattachées à des participations : cpte crt SCI	54	54		
Emprunts et dettes financières divers	0	0		
Fournisseurs et comptes rattachés	305	305		
Personnel et comptes rattachés	340	340		
Sécurité sociale et autres organismes.	367	367		
Etat et autres collectivités publiques				
Impôt sur les bénéfices	0	0		
TVA	35	35		
Autres impôts et taxes	14	14		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	59	59		
Groupe et associés (Note 6)	1 475	1 475		
Autres dettes	330	330		
Produits constatés d'avance	5	5		
TOTAUX	2 984	2 984		
- Emprunts souscrits au cours de l'exercice		Néant		
- Emprunts remboursés au cours de l'exercice		Néant		
- Emprunts et dettes auprès des associés		Néant		

6. Détail du poste «groupe et associés»

En K€	BL SA Prêteur	BL SA Emprunteur
SARL Pays de Bresse	179	
SAS Tante Louise		507
SA Loiseau des Vignes		28
EURL BL Organisation		940
EURL BL Organisation Compte courant intégration fiscale	55	
SA Tante Marguerite	1 094	
SARL Loiseau des Ducs	464	
SAS Newcore	84	
Total	1 876	1 475
Dettes rattachées à des participations :		
SCI Dumaine		54
Total Groupe	1 876	1 529

7. Détail du poste « Fonds commercial »

Le poste Fonds Commercial dont le total hors droit au bail s'élève à 638 K€ comprend :

Eléments achetés (Hôtellerie restauration Saulieu)	62 K€
Eléments reçus en apport (activité Consultant culinaire)	576 K€

Total ----- **638 K€**

Ces actifs ne font l'objet d'aucun amortissement, ni d'aucune provision compte tenu de leur valeur actuelle au 31 décembre 2014.

8. Tableau des filiales et participations

Montants en euros

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres hors capital et résultat de l'exercice	Quote part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par BL SA à ses filiales et participations	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividende encaissé par la société dans l'exercice
				Brute	Nette					
SCI DUMAINE	7 500	2 855 590	99,98%	164 962	164 962	0	0	655 778	447 639	441 438
SAS TANTE LOUISE	46 750	1 823 920	99,62%	540 236	540 236	0	0	1 217 193	-191 348	0
SARL AU PAYS DE BRESSE	7 500	61 898	99,80%	126 142	126 142	178 911	0	0	-171	0
SA LOISEAU DES VIGNES	55 000	387 894	99,52%	104 842	104 842	0	0	1 358 891	95 187	0
EURL BL ORGANISATION	8 000	883 138	100%	8 000	8 000	0	0	176 307	109 215	0
SARL LOISEAU DES DUCS	50 000	-107 920	100%	50 000	50 000	463 925	0	948 330	-60 419	0
SAS NEWCORE (1)	24 540	-11 193	15,89%	130 000	20 000	84 494	0	288 201	-90 639	0

(1) La société Bernard Loiseau consolide par intégration globale toutes les sociétés ci-dessus à l'exception de la société SAS Newcore qui n'est pas consolidée. Les informations communiquées sont issues des derniers comptes approuvés au 31 décembre 2013.

9. Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Postes	Montant concernant les entreprises liées	Montant concernant les entreprises avec lesquelles la société à un lien de participation
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations	994	130
Créances rattachées à des participations		
Caution – dépôt de garantie	159	
Avances et acomptes versés sur commande		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	1 792	84
Capital souscrit appelé non versé		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunt et dettes financières divers	1 475	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	54	
Produits de participation	441	
Autres produits financiers	36	
Charges financières	51	
Dividendes reçus		
Produit exceptionnel retour meilleure fortune	69	
Abandon de compte courant		

10. Produits à recevoir

	Montant
Autres créances sociales	0
Autres créances fiscales	0
Total	0

11. Charges à payer

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	73
Dettes fournisseurs immobilisations et comptes rattachés	0
Dettes fiscales et sociales	551
Autres dettes diverses	
Total	624

12. Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	80	5
Charges / Produits financiers	-	-
Charges / Produits exceptionnels	-	-
Total	80	5

13. Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
1. Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	1 432 100	1.25 euros
2. Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
3. Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4. Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1 432 100	1.25 euros

Note : L'assemblée générale du 16/05/2014 a autorisé le conseil d'administration de BERNARD LOISEAU à acheter ou vendre des titres de la société. Celle-ci détient 21 354 actions en auto-contrôle au 31/12/2014.

14. Tableau de variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres est détaillée dans le tableau ci-après :

En K€	Capital social	Primes d'émission	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Total Capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2013	1 790	3 306	298	36	60	5 490
Affectation du résultat de l'exercice 2013				4	-4	0
Réaffectation Report à nouveau			36	-36		0
Distribution dividendes					-56	-56
Résultat net de l'exercice 2014					299	299
Capitaux propres au 31 décembre 2014	1 790	3 306	334	4	299	5 733

15. Valeurs Mobilières de Placement

	Nature	Valeur comptable au 31/12/2014	Valeur de marché au 31/12/2014
SICAV Monétaires	Placements monétaires	0	0
Placement Cardif	Placements monétaires	0	0
Total		0	0

E. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les montants sont exprimés en K€.

1. Ventilation du chiffre d'affaires net

	2014	2013
Ventes de marchandises		
- Boutique	324	301
Production vendue		
- Prestations consultant culinaire (location gérance de BL Organisation)	35	35
- Autres		
- Restauration SAULIEU	3 678	3 613
- Hôtellerie SAULIEU	1 323	1 208
- Cessions intragroupe	31	26
Total	5 391	5 183

2. Détail des charges et produits exceptionnels

Les charges exceptionnelles au 31 décembre 2014 ne sont pas significatives.

En 2003, Bernard Loiseau SA avait consenti un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune à sa filiale Tante Jeanne (Loiseau des Vignes depuis 2007) pour un montant de 340 720 €. Au 31 décembre 2014, les conditions déterminantes du retour à meilleure fortune s'appliquent, la société Loiseau des Vignes a remboursé 69 K€.

3. Ventilation de la charge d'impôt

- Impôts sur les bénéfices	54 K€
- Provision pour impôt sur bénéfice SA Tante Marguerite	<u>-83 K€</u>
Impôt sur les bénéfices (charge)	-29 K€

4. Information relative au CICE

Conformément à la recommandation de l'autorité des normes comptables, le produit du Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE) de l'exercice, d'un montant de 81 K€, a été inscrit au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.

Le montant de cette créance est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Le CICE calculé au titre de l'année 2014, d'un montant de 81 K€, a été utilisé :

- Au financement des investissements,
- Aux dépenses de formation professionnelle,
- A l'accroissement de l'effectif d'un salarié.

5. Effectif moyen

	2014	2013
Cadres	8	8
Agents de maîtrise et techniciens	5	4
Employés	49	48
Apprentis	0	1
Total	62	61

6. Produits et charges financières concernant des entreprises liées

K€	2014	2013
Produits financiers	36	32
Dividendes perçus	441	573
Charges financières	51	56

7. Rémunérations allouées aux mandataires sociaux

Le montant global des rémunérations perçues par les mandataires sociaux s'élève au titre de l'exercice 2014 à 475 K€.

F. AUTRES INFORMATIONS

1. Engagements financiers

Néant.

2. Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant.

3. Abandon de créance

Des abandons de compte courant de Bernard Loiseau SA ont été réalisés envers sa filiale SA Tante Jeanne (devenue SA Loiseau des Vignes le 24 mai 2007) à hauteur de 457 K€ dont 341 K€ en 2003, et 116 K€ en 2004, avec des clauses de retour à meilleure fortune. Pour les exercices 2012 et 2013, les clauses ont pu s'appliquer pour un montant cumulé de 126 K€. Au 31 décembre 2014, les clauses ont également pu s'appliquer pour un montant de 69 K€.

4. Parties liées

L'information sur les parties liées, au titre du règlement 2010-02 du 2 septembre 2010 de l'autorité des normes comptables, est disponible dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées qui figure dans le rapport annuel.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Bernard LOISEAU SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La Direction de votre société est amenée à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent, le cas échéant, les montants figurant dans les états financiers et les notes qui les accompagnent. La détermination de la valeur d'inventaire des fonds commerciaux ainsi que des titres de participation procède de ces estimations.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la direction de la société, décrites dans les notes C - 2 et C - 3 de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier

par sondage l'application de ces méthodes. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de votes vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Annecy-le-Vieux et Dijon, le 14 avril 2015

Les Commissaires aux comptes

Auditis
Philippe Dandon

Mazars
Alain Chavance

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Convention soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Convention conclue avec Madame Bérangère Loiseau-Ramé

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 13 juin 2014.

Personne concernée : Mme Bérangère Loiseau-Ramé, Administrateur de BERNARD LOISEAU SA.

Nature et objet : La société BERNARD LOISEAU SA a confié, sous la coordination de son Directeur Général Délégué, à Madame Bérangère Loiseau-Ramé, sur une période comprise entre septembre 2014 et octobre 2015,

les missions exceptionnelles suivantes : conception d'un événement professionnel, représentation du groupe, prospection et prise de contact pour conquérir une nouvelle clientèle, recherche de nouveaux partenariats.

Modalités : ces missions, qui devront être réalisées dans une fourchette comprise entre 15 et 30 jours, font l'objet d'une rémunération sur la base d'un taux horaire net de 60 euros HT, les frais de déplacement nécessités par leur réalisation étant facturés en sus sur présentation de justificatifs.

La rémunération, qui ne pourra excéder un total de 15.000 euros, est payée trimestriellement sur présentation d'un compte-rendu de mission avec un suivi des heures passées.

Au titre des missions confiées en 2014, il a été comptabilisé dans les comptes de l'exercice, une charge de 7.900 euros HT.

2. Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Annecy-le-Vieux et Dijon, le 14 avril 2015

Les Commissaires aux comptes

Auditis
Philippe Dandon

Mazars
Alain Chavance

Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées

(Assemblée Générale Mixte du 29 mai 2015 – Treizième résolution)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société BERNARD LOISEAU SA, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée Générale, dans sa cinquième résolution, et serait donnée pour une durée de dix-huit mois.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de dix-huit mois, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée Générale approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions, telle qu'elle vous est proposée dans la cinquième résolution de cette Assemblée.

Fait à Annecy-le-Vieux et Dijon, le 14 avril 2015

Les Commissaires aux comptes

Auditis
Philippe Dandon

Mazars
Alain Chavance

Rapport spécial sur la réalisation des Opérations d'achat d'actions

Aux actionnaires,

En application de l'article L. 225-209 alinéa 2 du code de commerce, le présent rapport a pour objet de porter à votre connaissance les opérations d'achat d'actions mises en place au sein de notre société.

Le présent rapport comprend en outre l'intégralité des informations devant figurer dans le descriptif du programme de rachat de titres de capital et visées à l'article 241-2 du règlement général de l'AMF tel que modifié le 30 décembre 2005. Ainsi, nous dresserons tout d'abord le bilan de l'exercice 2013 à travers les deux précédents programmes de rachats d'actions autorisés par les assemblées générales du 6 mai 2013 et du 16 mai 2014 et vous présenterons ensuite les principales caractéristiques du nouveau programme de rachat d'actions que nous soumettrons à votre approbation lors de l'assemblée générale du 29 mai 2015.

A. BILAN DU PROGRAMME PRÉCÉDENT

1. Programme autorisé par l'assemblée générale du 6 mai 2013

L'assemblée générale du 6 mai 2013 de Bernard Loiseau SA avait autorisé le conseil d'administration, pendant une durée de 18 mois à compter de ladite assemblée, soit jusqu'au 5 novembre 2015, à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions.

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 7 mai 2013 (jour suivant la date de mise en œuvre du précédent programme de rachat) au 16 mai 2014 :

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe ou indirecte au 16 mai 2014 :	1.70%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois :	Néant
Nombre d'actions en portefeuille au 16 mai 2014 :	24 417
Valeur comptable du portefeuille au 16 mai 2014 :	100 144 €
Valeur de marché du portefeuille calculé sur la base du cours de clôture au 16 mai 2014 de 3.74 € :	91 320 €

Opérations effectuées Au titre de son dernier Programme de rachat	Flux bruts cumulés*		Positions ouvertes au jour du dépôt De la note d'information	
	Achats *	Ventes/ Transferts *	Position ouverte à L'achat	Position ouverte à la vente
Nombre de titres	29 912 ⁽¹⁾	13 893 ⁽²⁾	<i>Call</i> achetés : - <i>Puts</i> vendus : - Achats à terme : -	<i>Call</i> achetés : - <i>Puts</i> vendus : - Achats à terme : -
Échéance maximale moyenne	-	-	-	-
Cours moyen de la transaction	3.92 €	3.88 €	-	-
Prix d'exercice moyen, le cas échéant : Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montant en euros	117 190 €	92 611 €	-	-

(1) 29 912 actions achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité

(2) 13 893 actions vendues dans le cadre d'un contrat de liquidité.

(*) La période concernée débute le jour suivant la date de mise en œuvre du précédent programme de rachat (7 mai 2013) et se termine le 16 mai 2014.

Au 16 mai 2014, Bernard Loiseau SA détient 24 417 de ses propres actions. La totalité de ces actions sont gérées par un prestataire de service d'investissement (Portzamparc) dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la chartre de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF.

2. Programme autorisé par l'assemblée générale du 16 mai 2014

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 17 mai 2014 (jour suivant la date de mise en œuvre du précédent programme de rachat) au 28 février 2015.

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe ou indirecte au 28 février 2015 : 1.46%
 Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : Néant
 Nombre d'actions en portefeuille au 28 février 2015 : 20 919
 Valeur comptable du portefeuille au 28 février 2015 : 75 467 €
 Valeur de marché du portefeuille calculé sur la base du cours de clôture au 28 février 2015 de 3.16 € : 66 104 €

Opérations effectuées Au titre de son dernier Programme de rachat	Flux bruts cumulés*		Positions ouvertes au jour du dépôt De la note d'information	
	Achats *	Ventes/ Transferts *	Position ouverte à L'achat	Position ouverte à la vente
Nombre de titres	19 876 ⁽¹⁾	23 374 ⁽²⁾	Call achetés : - Puts vendus : - Achats à terme : -	Call achetés : - Puts vendus : - Achats à terme : -
Échéance maximale moyenne			-	-
Cours moyen de la transaction	3.40 €	3.35 €		
Prix d'exercice moyen, le cas échéant : Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montant en euros	67 618 €	78 372 €		

(1) 19 876 actions achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité.

(2) 23 374 actions vendues dans le cadre d'un contrat de liquidité.

(*) La période concernée débute le jour suivant la date de mise en œuvre du précédent programme de rachat (17 mai 2014) et se termine le 28 février 2015.

Au 28 février 2015, Bernard Loiseau SA détient 20 919 de ses propres actions. La totalité de ces actions sont gérées par un prestataire de service d'investissement (Portzamparc) dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la chartre de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF.

B. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS SOUMIS À L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE MIXTE DU 29 MAI 2015

1. Objectif du programme de rachat

Les actions achetées pourront être utilisées par ordre de priorité décroissant aux fins :

- D'animer le marché secondaire ou la liquidité de l'action Bernard LOISEAU par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la chartre AFEI reconnue par l'AMF;

- D'attribuer des actions aux salariés de la société et des filiales du groupe Bernard LOISEAU, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions ;
- D'acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe;
- D'annuler des actions ainsi rachetées.

2. Part maximale du capital – nombre maximal des titres – montant maximal autorisé pour le rachat des titres que la société se propose d'acquérir

Le nombre d'actions détenues en exécution de la présente autorisation ne pourra excéder 10 % du capital social, soit 143 210 actions.

Les achats d'actions effectués en vertu de cette autorisation ainsi que la revente de ces actions seront exécutés dans les limites suivantes : le prix maximum d'achat des actions ne devra pas excéder 15 € par action.

Compte tenu du prix maximum d'achat par action, le montant global maximum allouable au rachat d'actions ne pourra excéder 2 148 150 €.

3. Caractéristique des actions que la société se propose d'acquérir

Les actions ordinaires de la Société sont cotées à la Bourse de Paris – Nyse Alternext
Code ISIN FR0000066961 – Mnemo ALDBL.

Modalité du rachat des actions que la société se propose d'acquérir :

Les actions pourront être rachetées par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité.

4. Durée du programme

L'autorisation de rachat de ses propres actions par la société est valable jusqu'au 28 novembre 2016.

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Résolutions relevant d'une décision ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes sociaux)

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2014, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du report à nouveau et du résultat)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, après avoir constaté que le report à nouveau créditeur au 31 décembre 2014 s'élevait à 4 003,17 euros, décide de l'affecter en totalité en autres réserves, ces dernières étant portées de 155 005,83 euros à 159 009,00 euros, étant précisé que la réserve légale s'élève à 179 012,50 euros.

Après avoir constaté que les comptes sociaux de BERNARD LOISEAU SA font ressortir au 31 décembre 2014 un bénéfice net de 298 597,04 euros, l'Assemblée générale décide qu'une somme de 57 284 euros, soit 0,04 euro par action, soit distribuée à titre de dividendes aux actionnaires et que le solde soit affecté en report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'Assemblée générale constate qu'il a été mis en distribution, au titre des trois exercices précédents, les dividendes suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE PAR ACTION	REVENUS ELIGIBLES OU NON A L'ABATTEMENT
2013	0.04 €	Réfaction de 40% lorsque celle-ci était applicable
2012	0.04 €	Réfaction de 40% lorsque celle-ci était applicable
2011	0.05 €	Réfaction de 40% lorsque celle-ci était applicable

TROISIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés)

L'Assemblée générale, après avoir pris acte de la présentation qui lui a été faite des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2014 et du rapport des commissaires aux comptes, faisant apparaître un chiffre d'affaires consolidé de 10 021 037 euros et un résultat net consolidé part du groupe bénéficiaire de 67 402 euros, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'ils lui sont présentés.

QUATRIEME RESOLUTION

(Approbation des conventions)

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve lesdites conventions.

CINQUIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au Conseil d'administration d'acheter et de vendre des actions de la société)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, pendant une nouvelle période de 18 mois à compter de ce jour, à procéder, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, aux dispositions du règlement 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive « abus de marché » n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et aux articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), à des rachats des actions de la société dans la limite de 10 % du capital social, en vue :

- (i) Soit d'assurer l'animation sur le marché de l'action BERNARD LOISEAU par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI reconnue par l'AMF;
- (ii) Soit de l'achat d'actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, objectif valable jusqu'au transfert sur le marché Alternext ;
- (iii) Soit l'annulation de titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée générale extraordinaire de la treizième résolution ci-après autorisant le Conseil d'administration à procéder à l'annulation des actions rachetées ;
- (iv) De mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement, réaliser toute autre opération conforme à la législation en vigueur.

Le prix unitaire maximum d'achat des actions est fixé, hors frais, à 15 euros.

Les achats d'actions de la société pourront porter sur un nombre maximum de 143 210 actions, soit 10% du capital. Le montant maximal que la société sera susceptible de payer, dans l'hypothèse d'achats au prix maximal de 15 euros par action, s'élèvera hors frais et commissions à 2 148 150 euros. A aucun moment, la société ne pourra détenir plus de 10% du capital social.

Les opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être réalisées par tous moyens, en bourse ou de gré à gré, notamment par intervention sur ou hors marché, offre publique d'achat ou d'échange ou achats de blocs, y compris en période d'offre publique dans les limites permises par la réglementation en vigueur. La part maximale du capital acquise par voie de bloc de titres pourra concerner la totalité du programme de rachat.

Cette autorisation remplace celle accordée par l'Assemblée générale mixte annuelle au cours de la séance du 16 mai 2014 dans sa cinquième résolution.

En vue d'assurer l'exécution de la présente résolution, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet de :

- passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, notamment en vue de la tenue des registres d'achats et vente d'actions ;
- remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire en vue de la parfaite exécution de cette opération.

L'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration, dans les différents cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou encore de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix d'achat susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

SIXIEME RESOLUTION

(Renouvellement de mandat d'administrateur)

L'Assemblée générale ayant constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Bertron, demeurant au 7 rue Collège, 21210 Saulieu est arrivé à son terme, décide de renouveler ce mandat pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée générale à tenir au cours de l'année 2021 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

SEPTIEME RESOLUTION

(Renouvellement de mandat d'administrateur)

L'Assemblée générale ayant constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Bernard Clauzel demeurant au 38 rue des Epinettes - 75017 Paris, est arrivé à son terme, décide de renouveler ce mandat pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée générale à tenir au cours de l'année 2021 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

HUITIEME RESOLUTION

(Renouvellement de mandat d'administrateur)

L'Assemblée générale ayant constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur François Pierson demeurant au 26 rue Auguste Comte - 92170 Vanves, est arrivé à son terme, décide de renouveler ce mandat pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée générale à tenir au cours de l'année 2021 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

NEUVIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat du co-commissaire aux comptes titulaire et d'un co-commissaire aux comptes suppléant)

L'Assemblée générale ayant constaté que le mandat de commissaire aux comptes titulaire du cabinet AUDITIS est arrivé à son terme, décide de renouveler son mandat, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée générale à tenir au cours de l'année 2021 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

La Société AUDITIS pressentie pour ces fonctions, a fait savoir par avance qu'elle acceptait ce renouvellement de mandat et qu'elle satisfaisait aux conditions légales et réglementaires pour l'exercice de son mandat et notamment qu'elle n'était frappée par aucune interdiction ou incompatibilité.

L'Assemblée générale ayant constaté la fin du mandat du commissaire aux comptes suppléant de Madame Céline FLEURY, décide de renouveler son mandat, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée générale à tenir au cours de l'année 2021 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Madame Céline FLEURY, pressentie pour ces fonctions, a fait savoir par avance qu'elle acceptait ce renouvellement de mandat et qu'elle satisfaisait aux conditions légales et réglementaires pour l'exercice de son mandat et notamment qu'elle n'était frappée par aucune interdiction ou incompatibilité.

En outre en application de l'article L 823-1 alinéa 4 du Code de Commerce, les commissaires aux comptes ont confirmé qu'au mieux de leur connaissance et sur la base des informations reçues, ils n'avaient pas vérifié, au cours des deux exercices précédents, d'opérations d'apport ou de fusion auxquelles aurait participé la société BERNARD LOISEAU SA ou les sociétés que cette dernière contrôle au sens de l'article L 223-16 I et II du Code de Commerce.

DIXIEME RESOLUTION

(Attribution de jetons de présence)

L'Assemblée générale décide de fixer le montant global des jetons de présence, à une enveloppe maximale de 5 000 euros, à répartir entre les administrateurs pour l'exercice 2015.

ONZIEME RESOLUTION

(Approbation de la décision de dissocier la fonction de Président et de Directeur général)

L'Assemblée générale approuve la décision du Conseil d'administration de dissocier les fonctions de Président et Directeur Général, attribuant à Madame Dominique Loiseau la fonction de Présidente, et à Madame Ahlame Buisard la fonction de Directrice générale.

DOUZIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'Assemblée)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Résolutions relevant d'une décision extraordinaire

TREIZIEME RESOLUTION

(Autorisation à conférer au Conseil d'administration pour réduire le capital social par voie d'annulation d'actions auto-détenues par la société dans le cadre du programme de rachat d'actions)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation à conférer au Conseil d'administration pour réduire le capital social, autorise le Conseil d'administration à réduire le capital social par voie d'annulation de toute quantité d'actions achetées en application de la cinquième résolution dans la limite autorisée par la loi, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce.

Le nombre maximal d'actions pouvant être annulées par la société en vertu de la présente autorisation est de 10% des actions par période de 24 mois, qui composeront le capital de la société à l'issue de la présente assemblée.

L'Assemblée générale donne les pouvoirs les plus larges au Conseil d'administration pour arrêter les modalités d'annulation d'actions, pour imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur valeur nominale sur tous comptes de réserves disponibles ou primes ainsi que sur la partie de la réserve légale excédant 1/10^{ème} du capital social, et pour apporter aux statuts les modifications découlant de la présente autorisation et pour accomplir toutes formalités nécessaires.

L'autorisation objet de la présente résolution est donnée pour une durée de dix huit mois. Elle annule et remplace celle donnée par l'Assemblée générale du 16 mai 2014.

QUATORZIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'Assemblée)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.